



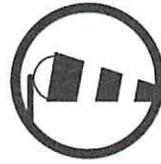
PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



VILLE DU
PRADET



 VILLE DU PRADET	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 1
	INTRODUCTION	Mise à jour 18/09/2020



INTRODUCTION



 VILLE DU PRADET	Plan communal de Sauvegarde	Page 2
	INTRODUCTION	Mise à jour 18/09/2020

SOMMAIRE

<i>Arrêté municipal</i>	3
<i>Enregistrement des modifications du PCS</i>	4
<i>Enregistrement des exercices</i>	5
<i>Sigles et abréviations</i>	6

 VILLE DU PRADET	Plan communal de Sauvegarde	Page 3
	INTRODUCTION	Mise à jour 18/09/2020

Arrêté municipal

Arrêté n° Portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Le Maire du Pradet,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2212-2 et L2214-4 relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;
Vu le Code de la Sécurité Intérieure, et son article L 731-3 relatif au plan communal de sauvegarde ;
Vu le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif aux plans communaux de sauvegarde ;

Considérant que la commune du Pradet est exposée à des risques de sécurité civile naturels et technologiques de tous types ;

Considérant qu'il appartient au Maire de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise, afin de prendre d'urgence toutes mesures utiles en vue de sauvegarder la population, d'assurer la sécurité et la salubrité publiques et de limiter les conséquences des événements potentiellement graves et susceptibles de se produire sur le territoire de la commune ;

ARRÊTE

Article 1 : Le Plan Communal de Sauvegarde de la commune du Pradet est approuvé. Il est applicable à partir de cette date.

Article 2 : Ce plan est consultable à la mairie par toute personne qui en fera la demande.

Article 3 : Le PCS fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Article 4 : Le Maire de la commune du Pradet est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Une copie du présent arrêté ainsi que du plan annexé sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Var,
- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Toulon,
- Monsieur le chef du SIDPC,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie,
- Monsieur le Directeur de la DDTM.

Fait au Pradet, le

Le Maire, Hervé STASSINOS

 VILLE DU PRADET	Plan communal de Sauvegarde	Page 4
	INTRODUCTION	Mise à jour 18/09/2020

Enregistrement des modifications du PCS

N° modification	Date	Modifications apportées
1	2019	1 ^e version du PCS
2	2020	2 ^{ème} version du PCS

 VILLE DU PRADET	Plan communal de Sauvegarde	Page 5
	INTRODUCTION	Mise à jour 18/09/2020

Enregistrement des exercices

Date	Thème	Observations	Participants

 VILLE DU PRADET	Plan communal de Sauvegarde	Page 6
	INTRODUCTION	Mise à jour 18/09/2020

Sigles et abréviations

AASC	Associations Agréées de Sécurité Civile
ADAPEI	Association départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales
ARS	Agence Régionale de Santé
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
CAI	Centre d'Accueil des Impliqués
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
RCSC	Réserve communale de Sécurité Civile
COD	Centre Opérationnel Départemental
CODIS	Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours
COS	Commandant des Opérations de Secours
CSP	Centre de Secours Principal
DDPP	Direction Départementale de la Protection des Populations
DDSP	Direction Départementale de la Sécurité Publique
DDTM	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DGS	Directeur Général des Services
DICRIM	Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
DO	Directeur des Opérations
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DRH	Directeur des Ressources Humaines
DST	Directeur Service Technique
EMA	Ensemble Mobile d'Alerte
ERP	Etablissement Recevant du Public
IME	Institut médico-éducatif
MVT	Mouvement de terrain
PCC	Poste de Commandement Communal
PCO	Poste de Commandement Opérationnel
PCS	Plan Communal de Sauvegarde
PM	Police Municipale
PMV	Panneau à Message Variable
PPMS	Plan Particulier de Mise en Sûreté (établissements Education Nationale)
PPRN	Plan de Prévention des Risques Naturels
PPRMT	Plan de Prévention du Risque Mouvement de Terrain
PSI	Plan de surveillance et d'Intervention
ORSEC	Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
RAC	Responsable des Actions Communales
RCSC	Réserve Communale de Sécurité Civile
SIDPC	Service Interministériel de Défense et de la Protection Civile (Préfecture)
TMD	Transport de Matières Dangereuses
TPM	Toulon Provence Méditerranée

 VILLE DU PRADET	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 7
	ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE	Mise à jour 18/09/2020



ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE

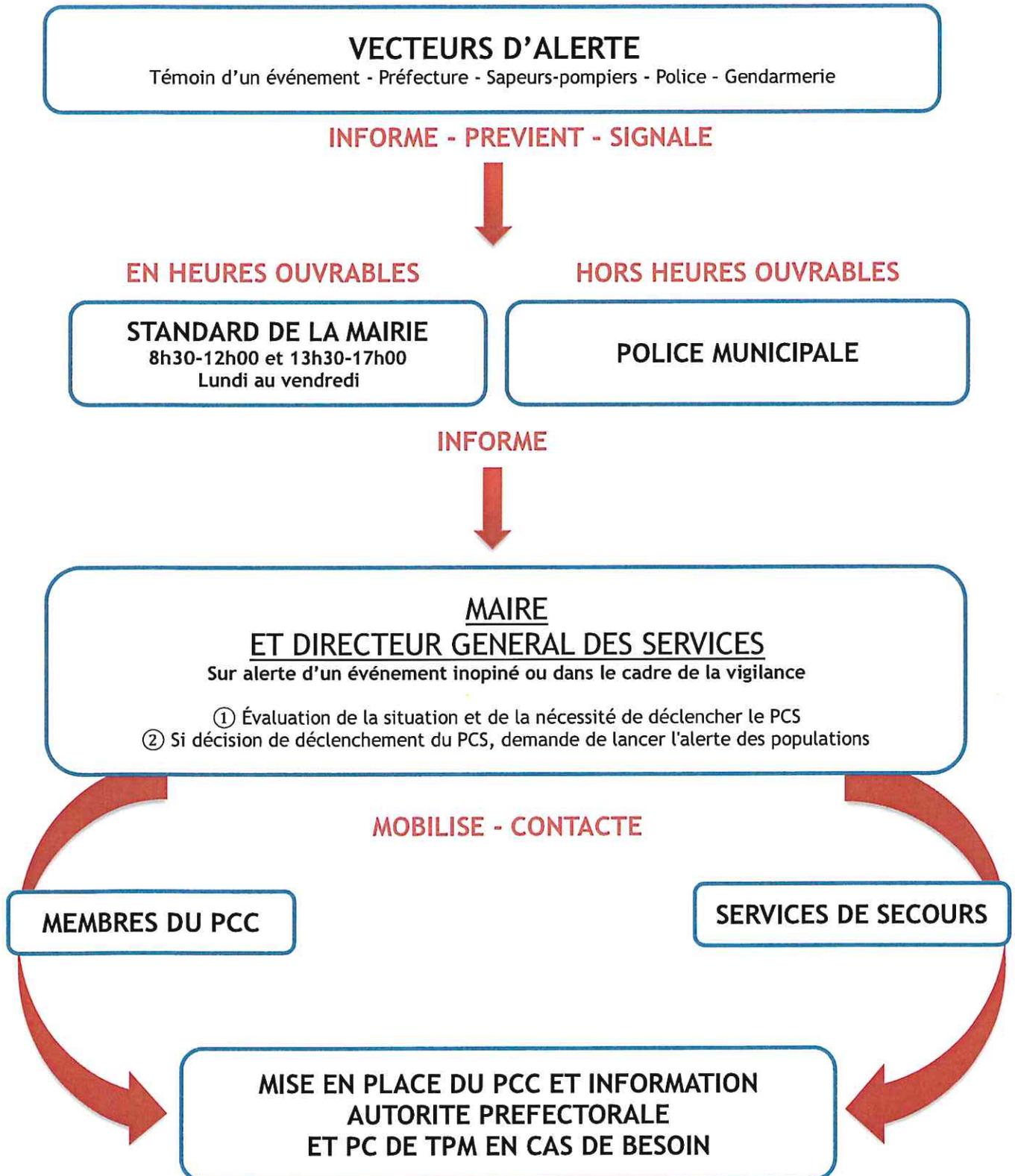
 VILLE DU PRADET	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 8
	ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE	Mise à jour 18/09/2020

SOMMAIRE

SCHEMA D'ALERTE COMMUNAL	9
STRUCTURE DE LA CELLULE COMMUNALE DE CRISE	10
Niveau 1 - Cellule de suivi	10
Niveau 2 - Poste de Commandement Communal (PCC)	10
MISSIONS DE CHAQUE MEMBRE	12
Directeur des Opérations (DO).....	12
Responsable des actions communales (RAC).....	13
Cellule secrétariat	14
Cellule Population	15
Cellule Evacuation, Sécurité et Sûreté.....	16
Cellule soutien Logistique et Moyen	17
Cellule Communication	18
LOCALISATION ET EQUIPEMENT DU PCC	19
Localisation du PCC Principal	19
Localisation du PCC Secondaire	19
Equipement du PCC	19
FICHES REFLEXES	20
Alerte des populations	20
Organisation d'une évacuation	21
Ouverture d'un centre d'accueil des impliqués - CAI	22
FS9 - RECENSEMENT DES POPULATIONS ACCUEILLIES AU CAI	23

 VILLE DU PRADET	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 9
	ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE	Mise à jour 18/09/2020

Schéma d'alerte communal



 VILLE DU PRADET	Plan communal de Sauvegarde	Page 10
	ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE	Mise à jour 18/09/2020

Structure de la cellule communale de crise

Niveau 1 - Cellule de suivi

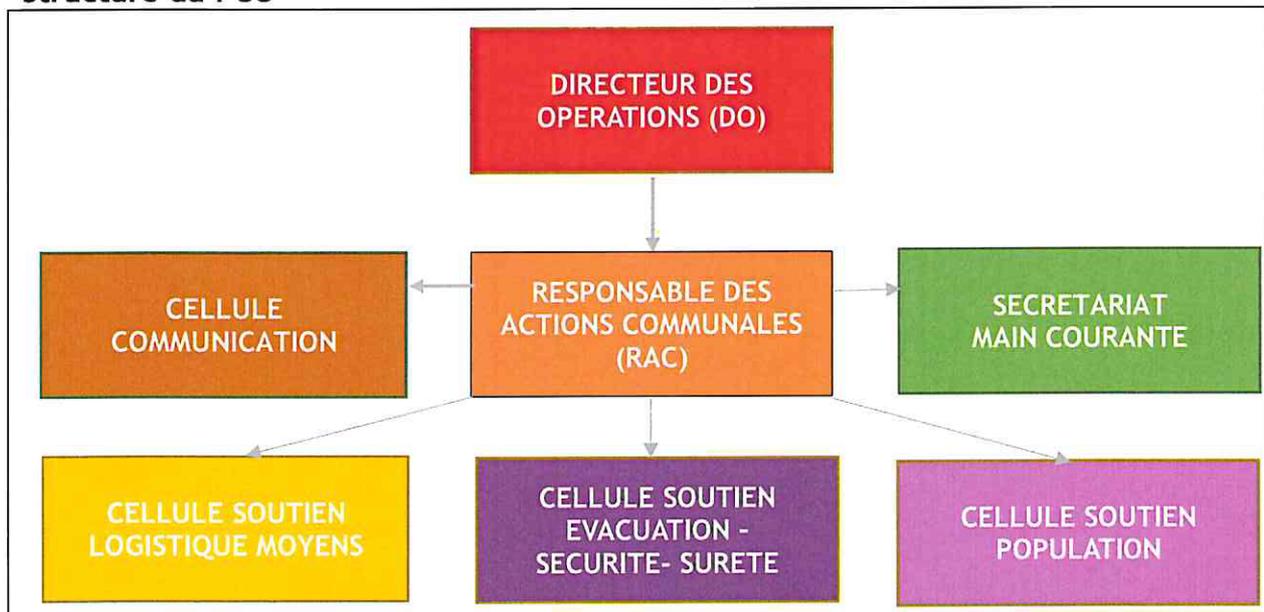
Membres : destinataires des alertes préfectorales

NOM	TELEPHONE	MAIL
Chef du service de la police municipale	04 94 21 32 16 [REDACTED]	[REDACTED]
Elu(e) adjoint(e) à la sécurité	04 94 08 69 47 [REDACTED]	[REDACTED]
DGS	[REDACTED]	[REDACTED]

Suivant l'évaluation de la situation, la cellule de suivi assure une pré-alerte de la population et mobilise la cellule soutien technique-logistique pour réaliser une surveillance des points noirs sur la commune ou des interventions techniques.

Niveau 2 - Poste de Commandement Communal (PCC)

Structure du PCC



 VILLE DU PRADET	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 11
	ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE	Mise à jour 18/09/2020

Responsables de cellules

Coordonnées dans l'annuaire de crise

CELLULES	RESPONSABLES	SUPPLEANTS
DO	M. Le Maire	Elu(e) adjoint(e) à la sécurité
RAC	DGS	Directeur de cabinet
LIAISON COD	Responsable service environnement	Elu(e) adjoint(e) à l'éducation
SECRÉTARIAT	Directeur(rice) Pôle aménagement durable	
COMMUNICATION	Secrétariat du Maire	
EVACUATION - SECURITE - SURETE	Chef de service Police Municipale	Adjoint au chef du service de la Police Municipale
SOUTIEN LOGISTIQUE MOYENS	DST	Adjoint au DST
SOUTIEN POPULATION	DRH	Directeur(rice) multi accueil

 VILLE DU PRADET	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 12
	ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE	Mise à jour 18/09/2020

Missions de chaque membre

Directeur des Opérations (DO)

Responsable : M. Le Maire
 Suppléant : Elu(e) adjoint(e) à la sécurité

Si l'événement dépasse les capacités ou les limites communales, le Préfet devient DOS. Dans ces conditions, le Maire assume toujours ses responsabilités communales en qualité de chef du PCC et conserve un rôle essentiel en matière de soutien aux populations.

PHASE DE VIGILANCE	
Missions	Fiches outils
Active la cellule de suivi qui évalue la situation et surveille son évolution (risques météo, crues, canicule...) via le Responsable des actions communales (RAC).	
Met en pré-alerte les membres du PCC via le RAC.	<i>Fiche outil n° 1</i>
Décide du déclenchement du PCS et en informe les autorités via la cellule Secrétariat et Communication.	
PENDANT LA CRISE	
Alerte et réunit les membres du PCC via le RAC (et l'automate d'appel).	<i>Fiche outil n° 1</i>
S'informe sur l'évolution de la situation et planifie en conséquence : - l'organisation des secours avec le COS, - les actions communales avec le RAC : alerte de la population ; prise en charge de la population ; sécurisation de la zone à risque ; information, communication.	
Informe le Préfet et le PC métropolitain de l'activation du PCS (si besoin), leur confirme ses coordonnées téléphoniques et les tient informés régulièrement de l'évolution de la situation communale.	
Valide, en sa qualité de Directeur des opérations , la communication et la relation avec les médias.	
Prend les arrêtés municipaux nécessaires (arrêté de réquisition, arrêté de circulation...) via la cellule Secrétariat et Communication.	
En cas de nombreuses victimes, détermine l'emplacement d'une chapelle ardente en relation avec le Préfet.	<i>Fiche outils n° 2</i>
APRÈS LA CRISE	
Informe les membres du PCC de la fin de crise.	
Désactive le PCS et en informe les autorités via la cellule Secrétariat et Communication.	
Organise les opérations de retour à la normale et s'assure du suivi de la prise en charge des sinistrés.	
Organise une réunion de retour d'expérience avec les membres du PCC.	

	Plan communal de Sauvegarde	Page 13
	ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE	Mise à jour 18/09/2020

Responsable des actions communales (RAC)

Responsable : DGS
 Suppléant : Directeur du cabinet du Maire
 Liaison COD : Responsable service environnement - Elu(e) adjoint(e) à l'éducation

PHASE DE VIGILANCE	
Missions	Fiches outils
Se met en pré-alerte sur demande du Directeur des opérations .	
Met en pré-alerte les membres du PCC sur demande du Directeur des opérations .	
Demande aux responsables de cellule un état des lieux des personnes et du matériel disponible.	
Diffuse si besoin, et en relation avec le maire, d'autres consignes.	
PENDANT LA CRISE	
Alerte et réunit les membres du PCC sur demande du Directeur des opérations .	
Assure la mise en œuvre des actions communales décidées par le Directeur des opérations : - attribue des missions aux responsables de cellule et veille à leur bonne exécution ; - coordonne et assure le suivi des différentes missions attribuées pour garantir la cohérence générale du dispositif ; - adapte sous l'ordre du Directeur des opérations , en fonction de l'évènement et des informations recueillies le dispositif de gestion de crise (confinement ou évacuation, ouverture de lieu d'accueil, ravitaillement...).	<i>Fiche outils n° 4</i>
Effectue et transmet au Directeur des opérations la synthèse des informations issues du terrain, recueillies par les responsables de cellule : ampleur du sinistre, nombre de sinistrés, évolution, actions menées...	
Organise des points de situation réguliers en réunissant l'ensemble des cellules au PCC.	
Rédige régulièrement les messages d'information à transmettre aux institutions.	
Fait procéder à la réquisition des moyens nécessaires sous l'ordre du Directeur des opérations via la Cellule Secrétariat.	
APRÈS LA CRISE	
Regroupe et synthétise les fiches de suivi des actions et établit un bilan.	<i>Fiche outil n° 3</i>
Coordonne les opérations de retour à la normale.	
Participe à la réunion de retour d'expérience présidée par le Directeur des opérations .	

	Plan communal de Sauvegarde	Page 14
	ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE	Mise à jour 18/09/2020

Cellule secrétariat

Responsable : Directeur(rice) du Pôle aménagement durable
 Secrétaire / standardiste : personnels désignés (diffusion restreinte)

PERIODE SANS INCIDENT	
Missions	Fiches outils
S'assure de la disponibilité des fournitures de bureau.	<i>Fiche outil n° 9</i>
S'assure de la validité des modèles d'arrêtés pouvant être utilisés en temps de crise.	
PHASE DE PRE-ALERTE	
Met en pré-alerte, lorsque besoin, le personnel nécessaire au fonctionnement de la Cellule et s'assure de la disponibilité des moyens matériels nécessaires.	<i>Fiche outil n° 9</i>
PENDANT LA CRISE	
Sur l'ordre du Directeur des opérations ou du Responsable des actions communales alerte et mobilise les membres de la Cellule nécessaires à la réalisation des différentes missions	
Sur l'ordre du Directeur des opérations ou du Responsable des actions communales , et selon l'importance de l'événement : - active la cellule de suivi par fax et par téléphone (pré-alerte, incident...) ; - active le PCS et le PCC par fax et par téléphone (si événement le justifiant).	<i>Fiches outils n° 7 et 8</i>
Assure la réception, l'établissement et la transmission des documents émanant du PCC (envoi et transmission des télécopies, mails, etc.) □ Sur l'ordre du Directeur des opérations , transmet régulièrement les messages d'information aux institutions.	
Organise l'installation du PCC : - Fournitures de bureau ; - Distribue les pochettes aux Responsables de Cellule (fiches missions et outils associées).	<i>Fiche outil n° 9</i>
Tient la main courante durant toute la durée de l'évènement (feuilles paper-board collées au mur et visibles de tous, et informatique lorsque possible).	<i>Fiche outil n° 12</i>
Regroupe les informations des fiches « suivi » des équipes terrains (intervention, prise en charge population, etc.) pour le RAC.	<i>Fiche outil n° 10</i>
Sur l'ordre du Directeur des opérations ou du Responsable des actions communales , rédige les Arrêtés municipaux (réquisition, interdiction de circulation...)	<i>Fiche outil n° 11</i>
Assure l'accueil téléphonique du PCC.	
APRÈS LA CRISE	
Sur l'ordre du Directeur des opérations ou du Responsable des actions communales , et selon l'importance de l'événement : - désactive le PCS et le PCC par fax et par téléphone - désactive la cellule de suivi par fax et par téléphone	<i>Fiches outils n° 7 et 8</i>
Participe à la réunion de retour d'expérience présidée par le DO . Prend note pour le retour d'expérience et en fait le compte rendu.	

 VILLE DU PRADET	Plan communal de Sauvegarde	Page 15
	ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE	Mise à jour 18/09/2020

Cellule Population

Responsable : Directeur (rice) des ressources humaines
 Suppléant : Directeur(rice) multi-accueil

PERIODE SANS INCIDENT	
Missions	Fiches outils
S'assure de la mise à jour des listes des personnes dites « sensibles ».	
Récupère les PPMS actualisés et en place une copie au PCC.	
PHASE DE PRE-ALERTE	
Sur l'ordre du Directeur des opérations ou du Responsable des actions communales , met en pré-alerte, lorsque besoin, le personnel nécessaire au fonctionnement de la Cellule et s'assure de la disponibilité des moyens matériels nécessaires.	
Si l'évènement en cours est susceptible d'impacter le fonctionnement des écoles, anticipe les actions à mettre en place et s'assure de la disponibilité des moyens matériels nécessaires	
PENDANT LA CRISE	
Sur l'ordre du Directeur des opérations ou du Responsable des actions communales , alerte des responsables d'établissement et des acteurs liés à la santé.	<i>Annuaire de crise</i>
Sur l'ordre du Directeur des opérations ou du Responsable des actions communales , alerte les responsables d'établissements scolaires, périscolaires et l'Inspection de l'Education Nationale.	<i>Annuaire de crise</i>
Sur l'ordre du Directeur des opérations ou du Responsable des actions communales , met en œuvre la stratégie communale décidée, répartit les missions aux membres de la cellule et rend compte au RAC des interventions accomplies	
Sur l'ordre du Directeur des opérations ou du Responsable des actions communales , assure l'évacuation des personnes dites « sensibles » vers les CAI avec les moyens adéquats (bus, voiture, véhicule médicalisé) : personnes âgées, personnes isolées, personnes PMR.	<i>Fiches outils n° 13 et 14</i>
Sur l'ordre du Directeur des opérations ou du Responsable des actions communales , assure la prise en charge des personnes dites « sensibles » jusqu'au retour à la normale (sur les CAI ou ailleurs).	<i>Annuaire de crise</i>
Sur l'ordre du Directeur des opérations ou du Responsable des actions communales , assure le suivi des établissements liés à l'enfance (collège, écoles, lieux périscolaires, crèches / multi-accueils, collège...).	<i>Annuaire de crise</i>
Sur l'ordre du Directeur des opérations ou du Responsable des actions communales , attribue les différentes missions au sein du CAI	
APRÈS LA CRISE	
Informe le personnel mobilisé de la fin de l'alerte.	
Participe aux opérations de retour à la normale (relogement, suivi administratif, aide psychologique, aide financière...).	
Sur l'ordre du Directeur des opérations ou du Responsable des actions communales , désactive les CAI : remise dans l'état initial, état des lieux du matériel utilisé avec l'appui de la Cellule Logistique.	
Organise un retour d'expérience avec les membres de la cellule.	
Participe à la réunion de retour d'expérience présidée par le Directeur des opérations .	

 VILLE DU PRADET	Plan communal de Sauvegarde	Page 16
	ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE	Mise à jour 18/09/2020

Cellule Evacuation, Sécurité et Sûreté

Responsable : Chef du service de la Police Municipale
 Suppléant : Adjoint au responsable de la Police Municipale

PHASE DE PRE-ALERTE	
Missions	Fiches outils
Met en pré-alerte, lorsque besoin, le personnel nécessaire au fonctionnement de la Cellule	
Réalise des missions de surveillance préventive.	
PENDANT LA CRISE	
Alerte et mobilise le personnel de la Police Municipale.	
Participe au diagnostic de terrain et fait remonter les informations au Directeur des opérations ou du Responsable des actions communales	
Participe à l'alerte et à l'évacuation : - Aide à l'alerte et à l'information de la population ; - Met en place le plan de circulation et sécurise les lieux (périmètre de sécurité, points de barrage) avec l'appui de la Cellule Logistique ; - Aide à la prise en charge globale et à l'évacuation des populations sinistrées.	
APRÈS LA CRISE	
Informe le personnel de la Police Municipale mobilisé de la fin de l'alerte.	
Participe aux opérations de retour à la normale (sécurisation des lieux sinistrés...).	
Organise une réunion de retour d'expérience avec les membres de la Cellule.	
Participe à la réunion de retour d'expérience présidée par le Directeur des opérations.	

	Plan communal de Sauvegarde	Page 17
	ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE	Mise à jour 18/09/2020

Cellule soutien Logistique et Moyen

Responsable : Directeur des services techniques
 Suppléant : Adjoint au directeur des services techniques

PERIODE SANS INCIDENT	
Missions	Fiches outils
S'assure du bon fonctionnement des moyens informatiques et téléphoniques.	
S'assure de la mise à jour des listes des moyens matériels recensés en s'assurant de leur disponibilité et de leur bon état de fonctionnement.	
PHASE DE PRE-ALERTE	
Sur l'ordre du Directeur des opérations ou du Responsable des actions communales , met en pré-alerte, lorsque besoin, le personnel nécessaire au fonctionnement de la Cellule.	
PENDANT LA CRISE	
Sur l'ordre du Directeur des opérations ou du Responsable des actions communales , installe et met en route l'équipement informatique et téléphonique nécessaire au fonctionnement du PCC.	
Sur l'ordre du Directeur des opérations ou du Responsable des actions communales installe et met en route l'équipement informatique et téléphonique nécessaire sur d'autres lieux (ex : lieux d'hébergement, pour le recensement des personnes et la communication avec le PCC).	
Sur l'ordre du Directeur des opérations ou du Responsable des actions communales , assiste les membres du PCC (et personnels de terrains lorsque nécessaire) pour répondre à leurs besoins en équipements et maintenance téléphonique, informatique.	
Veille au bon fonctionnement des réseaux de communication, alerte si besoin les gestionnaires associées (téléphone, autre).	
Sur l'ordre du Directeur des opérations ou du Responsable des actions communales , met en œuvre les moyens humains et matériels communaux (récupération et acheminement du matériel de barriérage et de signalisations, installation du fléchage des CAI, équipement du CAI, engins de travaux...).	
Sur l'ordre du Directeur des opérations ou du Responsable des actions communales , assure la logistique des CAI et autres structures d'accueil mis en place par la commune : acheminement du matériel, mise en place, approvisionnement...	
Organise les interventions sur le domaine public, permettant la réparation des dégâts occasionnés par l'incident.	
Rend compte au Directeur des opérations ou du Responsable des actions communales des missions accomplies.	
APRÈS LA CRISE	
Informe les équipes techniques mobilisées de la fin de la crise.	
Participe aux opérations de retour à la normale (remise en état des voiries, équipements, bâtiments, etc.).	
Récupère le matériel communal mis à disposition pour la crise.	
Organise un retour d'expérience avec les membres de la Cellule.	
Participe à la réunion de retour d'expérience présidée par le Directeur des opérations.	

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 18
	ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE	Mise à jour 18/09/2020

Cellule Communication

Responsable : Directeur du cabinet du Maire
 Secrétariat : secrétaire du Maire

PERIODE SANS INCIDENT	
Missions	Fiches outils
S'assure du bon fonctionnement des moyens de communication.	
S'assure de la mise à jour de l'annuaire des médias.	
PHASE DE PRE-ALERTE	
Sur l'ordre du Directeur des opérations ou du Responsable des actions communales , met en pré-alerte, lorsque besoin, le personnel nécessaire au fonctionnement de la Cellule.	
Sur l'ordre du Directeur des opérations ou du Responsable des actions communales , assure l'information en phase de pré-alerte lors des risques prévisibles (neige, vent, etc.).	
PENDANT LA CRISE	
Sur l'ordre du Directeur des opérations ou du Responsable des actions communales , alerte et mobilise le personnel de la Direction de la Communication nécessaire à la réalisation des différentes missions d'information et de communication.	
Sur l'ordre du Directeur des opérations ou du Responsable des actions communales , assure la communication en direction de la population et des agents de la Collectivité : Rédige le message d'information ou d'alerte, adapté à la situation et le transmet aux responsables des différents moyens d'alerte pour diffusion (un message adapté à la diffusion écrite et un autre oral)	<i>Fiche outil n° 5</i>
Sur l'ordre du Directeur des opérations ou du Responsable des actions communales , assure la communication avec les services de communication des institutions (Préfecture, services de secours, industriels ...) et les médias	<i>Fiche outil n° 6</i>
Fournit au standard de la Mairie les éléments de réponse et informations à apporter à la population.	
APRÈS LA CRISE	
Sur l'ordre du Directeur des opérations ou du Responsable des actions communales , informe la population de la fin de l'évènement.	
Informe le personnel de la cellule et les agents de la Collectivité mobilisés de la fin de crise (hormis actions éventuelles pour retour à la normale).	
Organise un retour d'expérience avec les membres de la cellule.	
Participe au retour d'expérience présidée par le Directeur des opérations.	

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 19
	ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE	Mise à jour 18/09/2020

Localisation et équipement du PCC

Localisation du PCC Principal

Adresse : [REDACTED]
 Situé hors zone à risque.

3 lignes téléphoniques disponibles sur place :

- ✓ DGS : [REDACTED]
- ✓ Secrétariat DGS : [REDACTED]
- ✓ Accueil mairie : [REDACTED]

Localisation du PCC Secondaire

Adresse : CCAS

Equippedement du PCC

Equippedement de la salle du PCC		
Type d'équippedement	Présence	Détails
Ligne téléphoniques fixes	OUI	
Téléphones mobiles	OUI	
Accès internet	OUI	
Ordinateur	OUI	
Imprimante	OUI	
Scanner	OUI	Couloir rdc, 2 ^{eme} étage - DGS 1 ^{er} étage
Photocopieur	OUI	Couloir rdc, 2 ^{eme} étage - DGS 1 ^{er} étage
Télévision	OUI	Bureau du Maire
Radio		Radio TETRA PM
Fourniture de bureau (tableau blanc, papeterie, etc..)		
Documents utiles (PCS, plans, cartographie, annuaires, liste et adresses des habitants de la commune etc..)	OUI	
Moyen d'alerte mobile	OUI	2 Mégaphones

 VILLE DU PRADET	Plan communal de Sauvegarde	Page 20
	ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE	Mise à jour 18/09/2020

Fiches réflexes

Alerte des populations

DETAIL DES MOYENS D'ALERTE A LA POPULATION

MOYEN D'ALERTE	RESPONSABLE DE LA MISE EN OEUVRE	MODALITES DE MISE EN ŒUVRE
Télé alerte Gedicom	PM	
Véhicule de la PM équipé de haut-parleur		
Panneau numérique sur la grande place	Mairie	
Réseaux sociaux		

Voir fiche support : messages types

 VILLE DU PRADET	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 21
	ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE	Mise à jour 18/09/2020

Organisation d'une évacuation

Si la décision est prise d'évacuer une zone

1) Préparation de l'évacuation :

- Estimer le nombre de personnes à évacuer et à reloger.
- Définir les lieux de rassemblement et les centres d'hébergement pour chaque zone.
- Prévenir la population : notamment les personnes fragiles et médicalisées
- Amener les bus : trajet vers les centres d'accueil (si différent du point de regroupement)
- Equiper les centres d'hébergement et coordonner la mise en place des différents espaces.

2) Rassemblement et transport des personnes évacuées :

- Lors du rassemblement, recenser les sinistrés.
Faire une distinction entre les personnes pouvant se reloger par leurs propres moyens et celles devant être prises en charge par la collectivité.

3) Accueil, ravitaillement, restauration et hébergement des sinistrés :

- Accueillir les sinistrés, les recenser et leur attribuer une place.
- Regrouper toutes les informations les concernant et les transmettre à la cellule information.
- Mettre à leur disposition de la nourriture (eau, café, biscuits...)
- Assurer des repas chauds (donner la priorité aux enfants et personnes fragiles).
- Leur apporter un suivi médical et psychologique (croix rouge, infirmiers...).
- Prévoir leur hébergement sur du long terme (centre d'hébergement, relogement en hôtel...).
- Organiser le retour des sinistrés chez eux.

 VILLE DU PRADET	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 22
	ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE	Mise à jour 18/09/2020

Ouverture d'un centre d'accueil des impliqués - CAI

PLAN D' ACTIONS A SUIVRE

- ✓ Déterminer globalement le nombre de personnes à accueillir
- ✓ Choisir le CAI le mieux adapté en fonction du nombre de personnes à accueillir et de la situation (privilégier les gymnases si besoin de couchage)
- ✓ Ouvrir la salle retenue et mobiliser les agents communaux
- ✓ Mobiliser si besoin les associations de sécurité civile
- ✓ Définir un responsable du centre et répartir le personnel en plusieurs équipes pour s'occuper des différents espaces
- ✓ Organiser la disposition du centre et installer le matériel (selon la nature des espaces ouverts)
- ✓ Mobiliser les services techniques pour assurer la logistique et la maintenance du site
- ✓ Faire acheminer le matériel nécessaire à l'accueil et au soutien des sinistrés

CONFIGURATION D'UN CAI

Différents espaces sont à délimiter pour assurer certaines missions :

1. Recensement : enregistrement de la population recueillie dans le CAI,
2. Réconfort : composé d'une période d'échange et d'écoute et d'une période de ravitaillement d'urgence. Cette phase permet à la population de se « couper de l'événement » et de lui donner un sentiment de sécurité,
3. Orientation : mise en relation de la personne prise en charge avec les autres structures de la chaîne de soutien (hébergement, assistance matérielle...).

Selon les situations, la structure peut également comporter d'autres espaces :

- ✓ Ravitaillement d'urgence : afin de couvrir les premières vingt-quatre heures qui suivent l'événement. Les repas doivent pouvoir être consommés sans préparation (« panier froid »). Prévoir dans la mesure du possible, des boissons chaudes et des repas chauds ;
- ✓ Hébergement d'urgence : afin d'abriter les populations ne disposant plus de leur habitat et n'ayant pas de solution alternative. Il concerne également les populations en transit et bloquées à la suite d'un événement ou temporairement évacuées de leur domicile. Dans cette hypothèse, il convient de privilégier les gymnases disposant généralement de tapis de sol ou de tatamis et de parkings à proximité ;
- ✓ Information et soutien administratif : afin de tenir les populations informées, des éléments fiables sur l'événement, les mesures en cours et les évolutions attendues leur seront transmises ;
- ✓ Assistance matérielle : cette assistance est essentiellement assurée par des associations caritatives. Elle vise à distribuer des effets de première nécessité (vêtements, nécessaires d'hygiène...).

ORGANISATION DES ESPACES AU SEIN D'UN CENTRE D'ACCUEIL

Dans la mesure du possible, le CAI doit s'organiser autour de trois fonctions : accueil, ravitaillement et éventuellement, hébergement.

	Plan communal de Sauvegarde	Page 23
	ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE	Mise à jour 18/09/2020

MISSIONS ASSOCIEES A L'ACCUEIL DE LA POPULATION

ACTIONS		FICHES OUTILS
ORGANISER UN ESPACE DEDIE AU RECENSEMENT DES PERSONNES ACCUEILLIES (EX : DANS HALL D'ENTREE)	Acheminer et mettre en place le matériel nécessaire : tables, chaises, fournitures administratives, ordinateur... avec l'appui de la cellule soutien technique et logistique	
	Attribuer le personnel nécessaire à la réalisation du recensement (adjoints, personnel volontaire...)	
TRANSMETTRE LES CONSIGNES AU PERSONNEL D'ACCUEIL SITUE SUR LES CARE	Pour organiser le recensement des personnes accueillies	<i>FS9 - Recensement des populations accueillies au CAI</i>
	Pour orienter les personnes en difficulté vers d'autres structures de la chaîne de soutien (assistance matérielle, soins médicaux-psychologiques, hébergement...).	

MISSIONS ASSOCIEES AU RAVITAILLEMENT

ACTIONS		FICHES OUTILS
RECENSER LES BESOINS	Recenser les besoins auprès du CAI (nombre de personnes prises en charge)	
MOBILISER LES MOYENS DE RESTAURATION	S'approvisionner au regard des besoins recensés (repas type, repas de substitution pour allergies alimentaires, repas pour bébé...)	
REPONDRE AUX BESOINS	Organiser la mise en place d'un espace dédié au ravitaillement sur le CAI avec l'appui de la cellule soutien technique et logistique (acheminement tables, chaises, vaisselle...)	
	Organiser l'acheminement des repas vers le CAI	

MISSIONS ASSOCIEES A L'HEBERGEMENT D'URGENCE

Délimiter différents espaces :

- ✓ Espace repos ;
- ✓ Espace « enfants en bas âge » à l'abri des regards (espace pour les changer, produits d'hygiène bébé, chauffe-biberon, lait en poudre...) ;

Pour certaines urgences, prévoir des kits d'hygiène (linges de toilettes jetables, produits d'hygiène...).

Il est nécessaire de prévoir également un espace pour le personnel municipal et les bénévoles afin qu'ils se restaurent et se reposent.

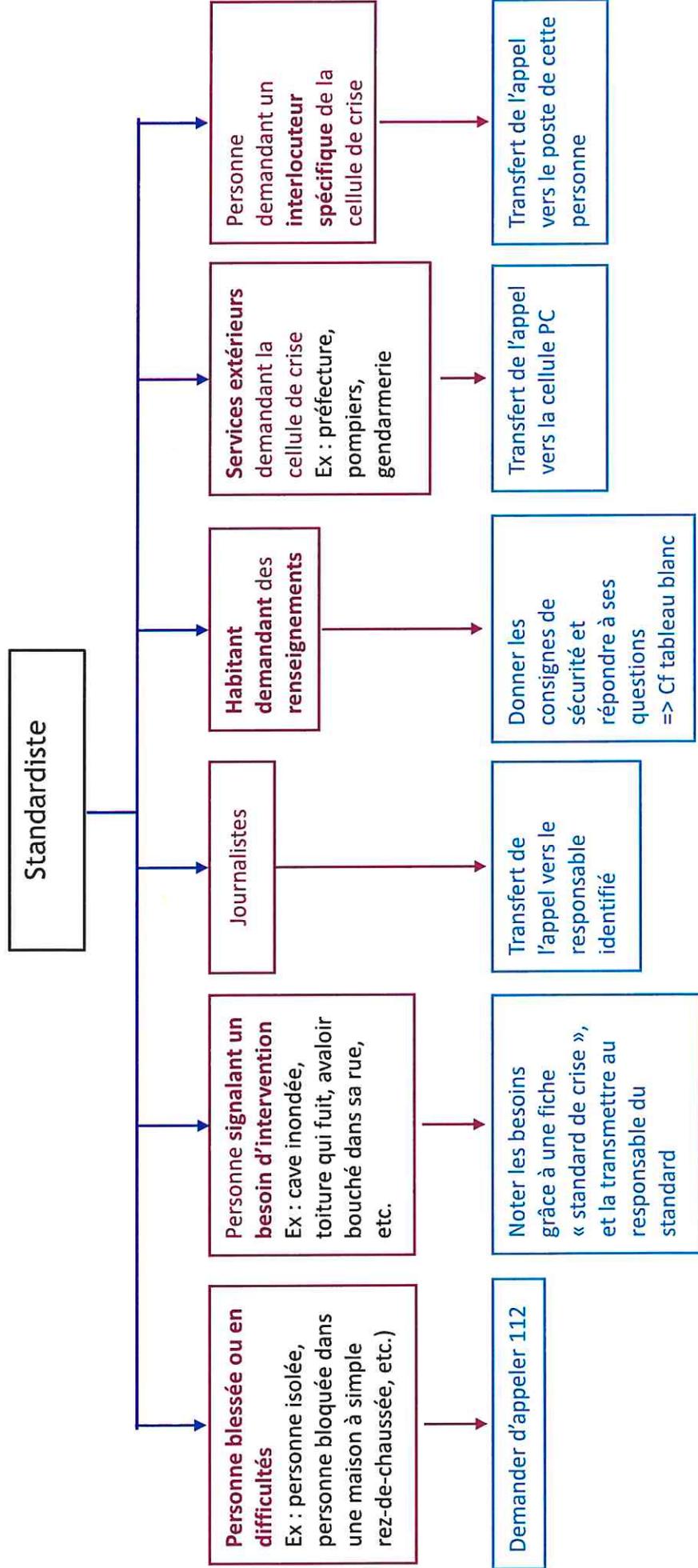


VILLE DU PRADET

Procédure de gestion des appels

Objectifs

- Répercuter les appels au bon interlocuteur
- Renseigner et guider la population





Plan communal de Sauvegarde

MOYENS MOBILISABLES

Mise à jour
18/09/2020



**DIAGNOSTIC
DES RISQUES**



 VILLE DU PRADET	Plan communal de Sauvegarde	
	MOYENS MOBILISABLES	Mise à jour 18/09/2020

SOMMAIRE

RISQUE INONDATION	27
RISQUE FEU DE FORET	30
RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN	32
RISQUE SISMIQUE	34
RISQUE TSUNAMI	35
RISQUE TEMPETE ET ORAGES	39
RISQUE NEIGE-VERGLAS	41
RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES PAR VOIE ROUTIERE	42
RISQUE DE POLLUTION MARITIME	43

 VILLE DU PRADET	Plan communal de Sauvegarde	Page 27
	MOYENS MOBILISABLES	Mise à jour 18/09/2020



Risque inondation

Le risque sur la commune

DESCRIPTION
<p>Les inondations sur la commune de Le Pradet proviennent à la suite d'une submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs d'eau variables.</p> <p>Elles sont dues à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes et durables.</p> <p>De surcroît, le risque d'inondation peut être également lié à l'imperméabilisation des sols entraînant du ruissellement lors de pluies courtes et de fortes intensités qui accentuent le risque d'inondation.</p> <p>Enfin la commune peut également être impacté par le phénomène de submersion marine qui est une inondation temporaire de la zone côtière par la mer dans des conditions météorologiques défavorables (fortes dépressions et vents de mer).</p> <p>Un porter à connaissance sur le risque submersion marine (caractérisation des niveaux marins actuels / horizon 2100) a été communiqué à la commune par les services de l'Etat en 2017.</p> <p>Trois types d'inondations peuvent se produire sur la commune :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ L'Eygoutier, fleuve côtier à régime torrentiel : lorsque des précipitations intenses tombent sur un bassin versant, les eaux ruissellent et se concentrent rapidement entraînant des crues rapides et fortes. Ce phénomène concerne principalement le nord de la commune et les quartiers du Plan, des Gravettes, de la Massillonne, du Pont de la Clue de la Grenouille et de la Foux.✓ Le ruissellement pluvial : l'imperméabilisation du sol par les aménagements (bâtiments, voiries, ...) limite l'infiltration des précipitations. Ce facteur conjugué à une éventuelle saturation du réseau pluvial peut contribuer à accentuer le ruissellement. Le lotissement des Terres Radieuses et le secteur du Collet Redon sont principalement concernés car ils ne disposent pas d'itinéraire d'évacuation.✓ Enfin la submersion marine peut entraîner un risque sur l'ensemble du littoral de la commune avec une hauteur supérieure à 1 m par endroit.
HISTORIQUE
<p>La commune du Pradet a fait l'objet de neuf arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour cause d'inondation depuis 1982. La dernière date de décembre 2012.</p> <p>Elle a également fait l'objet d'un arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour des inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues en novembre 2011.</p>

 VILLE DU PRADET	Plan communal de Sauvegarde	Page 16
	MOYENS MOBILISABLES	Mise à jour 18/09/2020

ENJEUX EXPOSES		
SECTEUR	ENJEUX	CARTOGRAPHIE
LA MASSILLONE	✓ Habitations	Zonage rouge et bleu
	✓ Centre Européen de la Jeunesse CLUB7	R - Zone inconstructible
	✓ Foyer résidence	B - Zone constructible sous conditions
LE PLAN	✓ Habitations ✓ Pépinières les Jardins d'Eden	
LA FOUX	✓ Habitations	R - Zone inconstructible
	✓ Habitations	B - Zone constructible sous conditions
LA GRENOUILLE	✓ Habitations	B - Zone constructible sous conditions
	✓ Habitations	R - Zone inconstructible
LES GRAVETTES	✓ USP Football	R - Zone inconstructible
	✓ Ligue Sud PACA Rugby	
	✓ Club Kayak Le Pradet	
	✓ Gymnase Sebastia	
	✓ CTM	
	✓ Déchetterie	
	✓ Appartement La Plage de Provence	B - Zone constructible sous conditions
✓ Intermarché		
✓ Habitations		

OUTILS DE VIGILANCE ET D'AVERTISSEMENT DISPONIBLE

- ✓ Vigilance météorologique
<http://vigilance.meteofrance.com/>
Cliquer sur la carte du département pour lire le bulletin régional qui, toutes les 3 heures, qualifie l'évènement, informe sur les phénomènes observés et l'évolution prévue, rappelle les conséquences possibles et rappelle les conseils de comportement des pouvoirs publics
En cas de vigilance orange ou rouge concernant les aléas pluie-inondation et orage, lien dans la partie « situation actuelle » du bulletin régional de suivi vers la lame d'eau radar qui permet de visualiser la quantité de pluie déjà tombée et sa localisation précise à une finesse de 1 km²
- ✓ Information Météo France sur Toulon Via TPM
- ✓ Autres : Prédicte activé par TPM

 VILLE DU PRADET	Plan communal de Sauvegarde	
	MOYENS MOBILISABLES	Mise à jour 18/09/2020

La gestion de crise
 Actions à mettre en place

MISSIONS		DETAILS	CELLULES CONCERNEES
VIGILANCE	PRE-ALERTE	Recevoir les messages de vigilance et d'alerte émis par les services de l'Etat (automate d'appels ou fax Préfecture)	DO-RAC
		Mobiliser la cellule de suivi ou le Poste de Commandement Communal (PCC) en fonction de la situation	RAC
		Informers la population en indiquant les mesures de sauvegarde à appliquer	COMMUNICATION EVACUATION
		Au regard de la situation, informer les campings et les populations de la vigilance dans les zones sensibles	COMMUNICATION EVACUATION
	MOBILISATION DES MOYENS	Vérifier la disponibilité des moyens humains communaux	RAC
	SURVEILLANCE	Surveiller régulièrement l'évolution du phénomène	LOGISTIQUE
Contrôler le bon écoulement des eaux dans le réseau pluvial dans les secteurs sensibles		LOGISTIQUE	
CRISE	ALERTE	Mobiliser le Poste de Commandement Communal (PCC)	RAC
		Relayer l'alerte à la population en indiquant les mesures de sauvegarde à appliquer	COMMUNICATION EVACUATION
	SURVEILLANCE	Maintenir une surveillance des points sensibles	TECHNIQUE
	SECURISATION	Décider des moyens de sécurisation du secteur concerné	TECHNIQUE
		Assurer la protection des zones évacuées contre le vol ou le vandalisme	EVACUATION
		Etablir des périmètres de sécurité et interdire les accès à la zone	EVACUATION
	EVACUATION DE POPULATIONS	Evacuer les populations exposées	EVACUATION LOGISTIQUE
	ALERTE	Assurer la logistique du centre d'accueil (ouverture, équipement, ravitaillement)	LOGISTIQUE
		Gérer l'accueil des personnes impliquées ou sinistrées	EVACUATION
	ASSISTANCE TECHNIQUE AUX SECOURS	Maintenir une équipe d'assistance à disposition des intervenants sur le terrain	LOGISTIQUE
POST-CRISE	ASSISTANCE AUX POPULATIONS	Mise en œuvre d'une cellule d'aide administrative aux sinistrés	EVACUATION
		Mise en place de relogements transitoires	EVACUATION
	REMISE EN ETAT DES ZONES SINISTREES	Faire procéder aux analyses pour s'assurer que l'eau soit propre à la consommation	LOGISTIQUE
		Recensement des dégâts	LOGISTIQUE
		Nettoyage et remise en état par le personnel municipal, gestionnaires de réseaux, entreprises privées...	LOGISTIQUE
		Identification des travaux de première urgence en matière de sécurisation, puis des travaux de réhabilitation des espaces sinistrés	LOGISTIQUE
	RETOUR D'EXPERIENCE	Organiser le retour d'expérience	DO-RAC

	Plan communal de Sauvegarde	Page 30
	MOYENS MOBILISABLES	Mise à jour 18/09/2020



Risque feu de forêt

Le risque sur la commune

DESCRIPTION
<p>On parle de feu de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite. La sécheresse de la végétation et de l'atmosphère accompagnée d'une faible teneur en eau des sols sont favorables aux incendies.</p> <p>Pour qu'un incendie se déclenche trois facteurs doivent entrer en action : un combustible (ici la végétation), un comburant (l'oxygène) et une énergie d'activation.</p> <p>Sur le territoire communal, les secteurs, massifs ou lieux-dits présentant une végétation dont la sensibilité aux incendies de forêt est modérée à très forte, en période estivale, considérant une sécheresse forte, sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Secteurs de la Garonne, de la Colle Noire et de la Batterie ✓ Secteurs Sud de San Peyre et les Bonnettes ✓ L'ensemble des secteurs de la Gavaresse, de Sainte-Marguerite et de la Mine ✓ Autour du village en direction sud-ouest.
HISTORIQUE
<p>La base de données Prométhée répertorie 60 incendies soit 175 hectares parcourus par des feux de forêt entre 1973 et 2018 sur le territoire communal, dont les principaux sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 04/08/2005 : incendie ayant pour cause de malveillance et ayant parcourue 158,80 ha ✓ 17/09/1985 : incendie ayant parcourue 3,5 ha ✓ 21/08/1981 : surface parcourue 1,5 ha

ENJEUX EXPOSES		
SECTEUR	ENJEUX	CARTOGRAPHIE
LE PIN DE GALLE	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Camping du Pin de Galle ✓ Village Club IGESA 	ZONES BOISÉES
LE VILLAGE	<ul style="list-style-type: none"> ✓ ADAPEI 	
LES BONNETTE	<ul style="list-style-type: none"> ✓ ALSH Acacia ✓ Camping L'Hermitage 	
LA GARONNE	<ul style="list-style-type: none"> ✓ IME Bell Estello ✓ Centre Départemental de l'Enfance 	
LA BATTERIE	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Camping Les Oursinières 	
LA GAVARESSE	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Camping Mauvallon ✓ Résidence le Regence Park 	
LES CLAPIERS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Camping Lou Pantai ✓ Camping La Bayette 	
L'ARTAUDE	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Camping L'Artaudois 	

	Plan communal de Sauvegarde	Page 34
	MOYENS MOBILISABLES	Mise à jour 18/09/2020

La gestion de crise
 Actions à mettre en place

MISSIONS		DETAILS	CELLULES CONCERNEES
CRISE	ALERTE	Mobiliser la cellule de suivi ou le Poste de Commandement Communal (PCC) en fonction de la situation	DO-RAC
		Relayer l'alerte à la population en indiquant les mesures de sauvegarde à appliquer	COMMUNICATION EVACUATION
	SECURISATION	Décider des moyens de sécurisation du secteur concerné	LOGISTIQUE
		Etablir des périmètres de sécurité et interdire les accès à la zone	EVACUATION
	EVACUATION DE POPULATIONS	Evacuer les populations exposées	EVACUATION LOGISTIQUE
	PRISE EN CHARGE DE POPULATIONS	Assurer la logistique du centre d'accueil (ouverture, équipement, ravitaillement)	LOGISTIQUE
		Gérer l'accueil des personnes impliquées ou sinistrées	EVACUATION
ASSISTANCE TECHNIQUE AUX SECOURS	Maintenir une équipe d'assistance à disposition des intervenants sur le terrain	LOGISTIQUE	
POST-CRISE	ASSISTANCE AUX POPULATIONS	Mise en œuvre d'une cellule d'aide administrative aux sinistrés	EVACUATION
		Mise en place de relogements transitoires	EVACUATION
	REMISE EN ETAT DES ZONES SINISTREES	Recensement des dégâts	LOGISTIQUE
		Nettoyage et remise en état par le personnel municipal, gestionnaires de réseaux, entreprises privées...	LOGISTIQUE
		Identification des travaux de première urgence en matière de sécurisation, puis des travaux de réhabilitation des espaces sinistrés	LOGISTIQUE
	RETOUR D'EXPERIENCE	Organiser le retour d'expérience	DO-RAC

 VILLE DU PRADET	Plan communal de Sauvegarde	Page 32
	MOYENS MOBILISABLES	Mise à jour 18/09/2020



Risque mouvement de terrain

Le risque sur la commune

DESCRIPTION
<p>Du fait de ses caractéristiques topographiques et géomorphologiques l'ensemble du territoire communal est susceptible d'être soumis à un aléa de mouvement de terrain.</p> <p>Phénomènes rapides :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Glissements de terrain, - Effondrement - Chute de blocs ou de pierres. <p>Phénomène lent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Retrait-gonflement des argiles <p>Face à ce niveau d'exposition élevé au risque de mouvements de terrain, la commune du Pradet est dotée d'un plan de prévention des risques (PPR) de mouvements de terrain approuvé depuis le 28 juin 1989 sur le littoral de la commune. Ce PPR a fait l'objet d'une révision par arrêté préfectoral du 22 septembre 2011.</p>
HISTORIQUE
<p>La commune du Pradet a fait l'objet de 8 arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle depuis 1982. Le dernier date de juillet 2016.</p>

ENJEUX EXPOSES		
SECTEUR	ENJEUX	CARTOGRAPHIE
LE PIN DE GALLE	✓ Village Club IGESA	R - Zone inconstructible
LE COLLET REDON	✓ Habitations ✓ Centre les Mouettes	B - Zone constructible sous conditions
LE PIN DE GALLE	✓ Habitations ✓ Club IGESA ✓ Camping du Pin de Galle	Effondrement (Données susceptibilités aux MVT du BRGM)
LES CLAPIERS	✓ Camping Lou Cantadou ✓ Camping Lou Pantai	
LE COLLET REDON	✓ Habitations ✓ Centre les Mouettes	Coulées de boue (Données susceptibilités aux MVT du BRGM)

	Plan communal de Sauvegarde	Page 33
	MOYENS MOBILISABLES	Mise à jour 18/09/2020

La gestion de crise
 Actions à mettre en place

MISSIONS		DETAILS	CELLULES CONCERNEES
CRISE	ALERTE	Mobiliser la cellule de suivi ou le Poste de Commandement Communal (PCC) en fonction de la situation	DO-RAC
		Relayer l'alerte à la population en indiquant les mesures de sauvegarde à appliquer	COMMUNICATION EVACUATION
	SECURISATION	Décider des moyens de sécurisation du secteur concerné	LOGISTIQUE
		Etablir des périmètres de sécurité et interdire les accès à la zone	EVACUATION
	EVACUATION DE POPULATIONS	Evacuer les populations exposées	EVACUATION LOGISTIQUE
	PRISE EN CHARGE DE POPULATIONS	Assurer la logistique du centre d'accueil (ouverture, équipement, ravitaillement)	LOGISTIQUE
		Gérer l'accueil des personnes impliquées ou sinistrées	EVACUATION
ASSISTANCE TECHNIQUE AUX SECOURS	Maintenir une équipe d'assistance à disposition des intervenants sur le terrain	LOGISTIQUE	
POST-CRISE	ASSISTANCE AUX POPULATIONS	Mise en œuvre d'une cellule d'aide administrative aux sinistrés	EVACUATION
		Mise en place de relogements transitoires	EVACUATION
	REMISE EN ETAT DES ZONES SINISTREES	Recensement des dégâts	LOGISTIQUE
POST-CRISE	REMISE EN ETAT DES ZONES SINISTREES	Nettoyage et remise en état par le personnel municipal, gestionnaires de réseaux, entreprises...	LOGISTIQUE
		Identification des travaux de première urgence en matière de sécurisation, puis des travaux de réhabilitation des espaces sinistrés	LOGISTIQUE
	RETOUR D'EXPERIENCE	Organiser le retour d'expérience	DO-RAC

 VILLE DU PRADET	Plan communal de Sauvegarde	Page 34
	MOYENS MOBILISABLES	Mise à jour 18/09/2020



Risque sismique

Le risque sur la commune

ALEA	MOUVEMENT DE TERRAIN
SCENARIO	Un séisme est provoqué par une rupture brutale des roches le long d'un plan de faille, qui génère des ondes sismiques à travers le sol, et donc des vibrations qui peuvent être ressenties à la surface. Le Pradet est situé en zone de sismicité faible.
ENJEUX EXPOSES	
LA TOTALITE DE LA COMMUNE PEUT ETRE CONFRONTEE A UN CE GENRE D'EVENEMENT	

La gestion de crise

Actions à mettre en place

MISSIONS		DETAILS	CELLULES CONCERNEES
CRISE	ALERTE	Selon ampleur de l'évènement, activation de la Cellule de Suivi ou du PCS . Alerte et mobilisation des services municipaux nécessaires à la gestion de l'évènement.	DO-RAC
		Transmission des mesures de sauvegarde à appliquer à la population.	COMMUNICATION EVACUATION
	SECURISATION	Etablissement d'un périmètre de sécurité. Dégagement des accès prioritaires pour les secours. Réalisation de ronde dans les zones évacuées.	LOGISTIQUE EVACUATION
	EVACUATION DE POPULATIONS	Evacuation des bâtiments présentant des dangers, évacuation des zone	EVACUATION LOGISTIQUE
	PRISE EN CHARGE DE POPULATIONS	Ouverture et mise en place de CAI.	EVACUATION LOGISTIQUE
		Organisation de l'hébergement et du ravitaillement si nécessaire	EVACUATION
ASSISTANCE TECHNIQUE AUX SECOURS	Maintenir une équipe d'assistance à disposition des intervenants sur le terrain	LOGISTIQUE	
POST-CRISE	ASSISTANCE AUX POPULATIONS	Mise en œuvre d'une cellule d'aide administrative aux sinistrés	EVACUATION
		Mise en place de relogements transitoires	EVACUATION
		Mise en place du ravitaillement des personnes sans ressource.	EVACUATION
	REMISE EN ETAT DES ZONES SINISTREES	Recensement des dégâts	LOGISTIQUE
Nettoyage et remise en état par le personnel municipal, gestionnaires de réseaux, entreprises...		LOGISTIQUE	

 VILLE DU PRADET	Plan communal de Sauvegarde	Page n° 35
	MOYENS MOBILISABLES	Mise à jour 18/09/2020



Risque Tsunami

Description du risque

GENERALITE

Un tsunami est une série de vagues de grande longueur d'ondes qui sont créées par une perturbation du fond de l'océan qui vont inonder le littoral en général toutes les 10 à 30 minutes, pendant parfois plusieurs heures.

Ces perturbations peuvent avoir plusieurs origines :

- ✓ Un très fort séisme sous-marin ou proche de la côte à terre dans plus de 80 % des cas,
- ✓ Un mouvement de terrain aérien ou sous-marin.

Les côtes méditerranéennes peuvent être touchées par un tsunami causé par un séisme proche, par exemple en mer Ligure.

Lorsqu'un tsunami atteint la côte, il peut se manifester sous diverses formes selon la taille et la période des vagues (de l'ordre de 20 minutes, retrait en 5 minutes puis remontée en 10 minutes...), et également selon le relief sous-marin situé à proximité du rivage et la forme du littoral, ainsi que l'état de la marée et d'autres facteurs.

Dans certain cas, le tsunami peut se manifester en une inondation relativement anodine des zones côtières basses, submergeant les terres comme une marée qui monte rapidement. A d'autres endroits, comme très souvent dans des rivières ou certains lagons, il peut déferler comme un mascaret - vagues d'eau turbulente très destructrice. Des courants forts et inhabituels accompagnent souvent les tsunamis dans les ports, les estuaires et le long des plages, même ceux de faible amplitude.

Dans la plupart des cas, la première vague est précédée d'une baisse rapide du niveau de la mer, ce qui fait reculer la ligne de rivage, parfois jusqu'à une très grande distance de l'ordre du kilomètre. Ce phénomène de recul rapide de la mer est une indication de l'arrivée imminente de vagues de tsunami.

SCENARIOS DE REFERENCE

	Hauteur max	Temps d'arrivée	Zone concerné (amplitude > 0.5 m)
Séisme au nord de l'Algérie	4 mètres à Sain Tropez	70 minutes	Marseille à Menton
Séisme en mer Ligure	2 mètres à Antibes	10-15 minutes	Saint Tropez à Nice
Glissement marge Nice-Vintimille	4 m à Antibes	10-20 minutes	Saint Tropez à Menton

ENJEUX EXPOSES

Population permanente	80 personnes (estimation basée sur les données INSEE), soit 0,8 % de la population communale
Population saisonnière	Résidences secondaires
Hôtels - Résidences de tourisme	Hôtel Escapade Village Club Igesa
Autres établissements recevant du public (commerces, centres de loisirs, restaurants, établissements sportifs, cultes, ...)	Restaurants au bord de mer Club nautique du Pradet Pharmacie de la mer
Ports	Centre de plongée et Hôtel Escapade 215 places
Plages	Plage du Pin de Galle, des Bonnettes, de la Garonne Mirandole, plage du soleil, plage du midi
Parkings souterrains	0 (hors résidences privées)
Routier	Oui

 VILLE DU PRADET	Plan communal de Sauvegarde	Page 36
	MOYENS MOBILISABLES	Mise à jour 18/09/2020

La gestion de crise
 Actions à mettre en place

INFORMATION NIVEAU JAUNE		
HAUTEUR D'EAU ESTIMEE	PRINCIPAUX PHENOMENES ASSOCIES	ACTIONS
H < 0,20 m	<ul style="list-style-type: none"> • Effets négligeables • Courants potentiels • Phénomène « simplement » ressenti par la population 	<p>Mettre en place une cellule de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les membres de la cellule de suivi • Echanger avec l'autorité préfectorale <p>Préparer des éléments de langage pour communication externe sur demande</p>

ALERTE NIVEAU ORANGE		
HAUTEUR D'EAU ESTIMEE	PRINCIPAUX PHENOMENES ASSOCIES	ACTIONS
0,20 m < H < 0,50 m run-up < 1 m	<ul style="list-style-type: none"> • Dangers pour la population • Forts courants à la côte • Chute du niveau de la mer • Phénomènes de retrait et de mascaret • Petites inondations • Impacts destructeurs dans les ports 	<p>Mettre en place le poste de commandement communal</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les membres du poste de commandement communal • Informer l'autorité préfectorale <p><u>Alerter les secteurs sensibles pour une mise à l'abri à 5 mètres d'altitude ou 200 mètres de distance de la côte</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Relayer l'alerte aux : <ul style="list-style-type: none"> ✓ capitaineries des ports concernés avec les consignes suivantes : interdiction de sorties en mer pour embarcations qui n'ont pas à prendre le large, mise en sécurité si possible de ces embarcations ✓ surveillants des plages ✓ propriétaires des restaurants et des établissements situés à proximité immédiate des plages et ports ✓ populations concernées par la mise à l'abri ➔ Mettre en place des patrouilles avec la police municipale pour relayer l'alerte sur le littoral <p>Évacuer les secteurs sensibles : plages, promenades en bord de mer, établissements situés à proximité immédiate des plages, parkings souterrains</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire procéder aux évacuations des zones susceptibles d'être inondées en suivant les itinéraires reconnus par des agents municipaux ➔ Fermer les voies d'accès au littoral <p>Contrôler la bonne exécution des ordres d'évacuation</p> <p>Prendre en charge les personnes évacuées</p>

	Plan communal de Sauvegarde	
	MOYENS MOBILISABLES	Mise à jour 18/09/2020

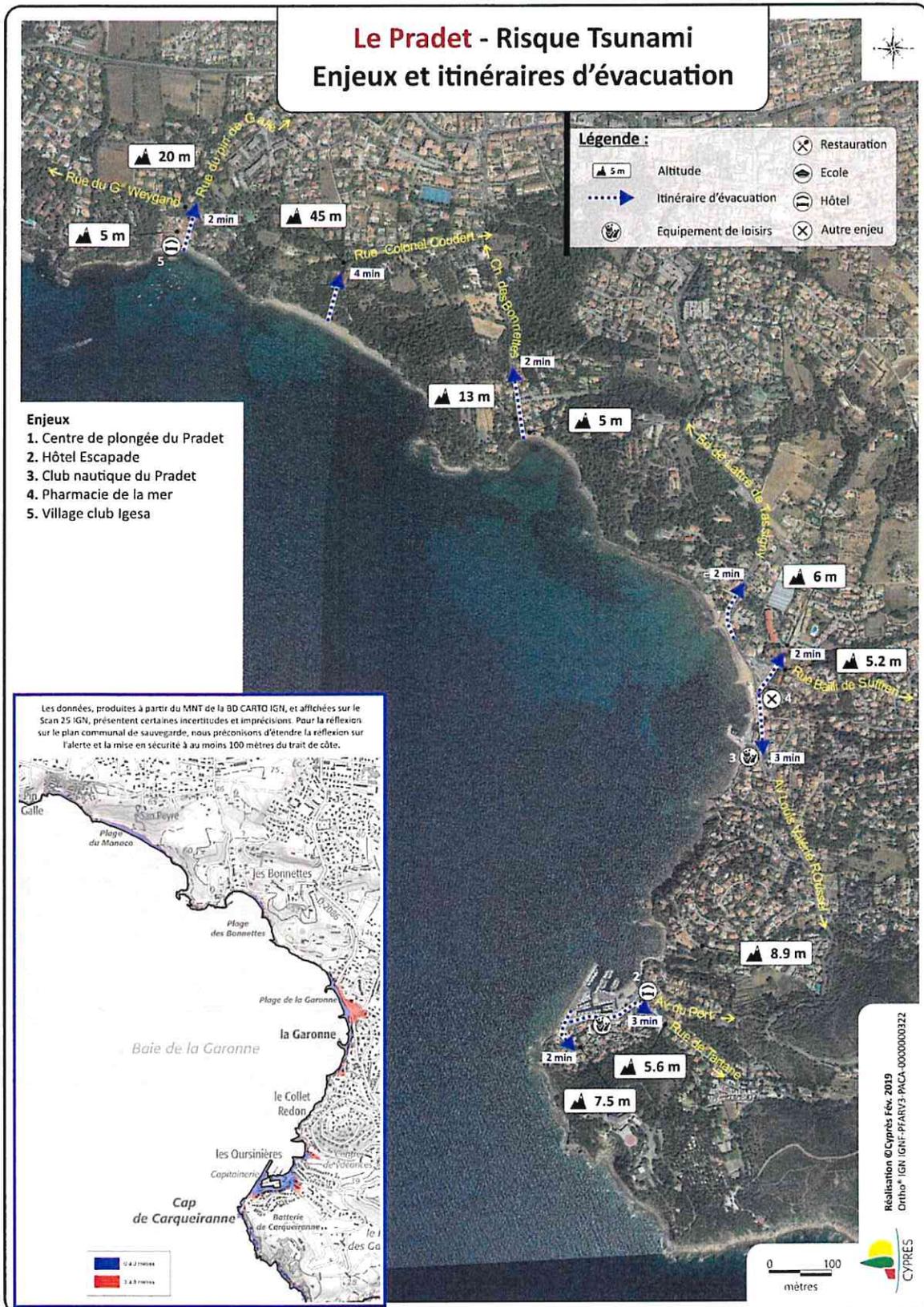
		<ul style="list-style-type: none"> Gérer l'accueil des personnes impliquées. Ouvrir un centre d'accueil et de regroupement et prévoir l'approvisionnement en eau et en nourriture → Contrôler que les personnes évacuées attendent bien la fin d'alerte pour rejoindre leur domicile. L'ordre de réintégration est donné par le maire après réception d'un message de fin d'alerte.
ALERTE NIVEAU ROUGE		
HAUTEUR D'EAU ESTIMEE	PRINCIPAUX PHENOMENES ASSOCIES	ACTIONS
H > 0,50 m run-up > 1 m - 2 m	<ul style="list-style-type: none"> Phénomènes mentionnés au niveau « orange » Débordements et/ou inondations à l'intérieur des terres 	Mettre en œuvre les mêmes actions que pour l'alerte niveau orange



Plan communal de Sauvegarde

MOYENS MOBILISABLES

Mise à jour
18/09/2020



 VILLE DU PRAEF	Plan communal de Sauvegarde	Page 36
	MOYENS MOBILISABLES	Mise à jour 18/09/2020

Risque tempête et orages

Le risque sur la commune

ALEA		
SCENARIO	VENTS VIOLENTS	Phénomènes météorologiques de type tornade, trombe, tuba : phénomènes violents très localisés liés à des perturbations atmosphériques. Danger pour les personnes par les risques de chutes : <ul style="list-style-type: none"> - d'arbre ou de branche ; - d'éléments de façade (enseigne, gouttière...) ou de toiture (tuiles, cheminées) ; - de ligne électrique (coupure d'électricité, de téléphone). Perturbation de la circulation due aux chutes de branches, arbres et autres éléments sur la voie publique. Voitures déportées par les vents violents.
	ORAGES	Phénomènes météorologiques violents et localisés (type saison cévenole). <ul style="list-style-type: none"> - Danger pour les personnes, notamment en bord de mer ; - Perturbation de la circulation (mauvaise visibilité, chaussée inondée) - Saturation des réseaux d'évacuation et inondation, ruissellement urbain.
ENJEUX EXPOSES		
LA TOTALITE DE LA COMMUNE PEUT ETRE CONFRONTEE A UN CE GENRE D'EVENEMENT		

 VILLE DU PRADET	Plan communal de Sauvegarde	Page 40
	MOYENS MOBILISABLES	Mise à jour 18/09/2020

La gestion de crise

Actions à mettre en place

MISSIONS		DETAILS	CELLULES CONCERNEES
PRÉ-ALERTE	VEILLE / SUIVI	Activation de la Cellule de Suivi.	DO-RAC
	PRE-ALERTE	Selon le niveau de vigilance météorologique, pré-alerte des services municipaux nécessaires à la gestion de l'évènement (astreinte technique, vérification du matériel de pompage, d'élagage...).	DO-RAC
	EVACUATION	Pré-alerte de la population.	COMMUNICATION EVACUATION
CRISE	ALERTE	Selon ampleur de l'évènement, activation de la Cellule de Suivi ou du PCS. Alerte et mobilisation des services municipaux nécessaires à la gestion de l'évènement.	DO-RAC
		Alerte de la population en zone à risque avec les moyens communaux adaptés, transmission des mesures de sauvegarde à appliquer.	COMMUNICATION EVACUATION
	SECURISATION	Etablissement d'un périmètre de sécurité. Dégagement des accès prioritaires pour les secours. Réalisation de ronde dans les zones évacuées. Sécurisation des réseaux.	EVACUATION LOGISTIQUE
	EVACUATION DE POPULATIONS	Evacuation des populations exposées après mise en œuvre des moyens nécessaires ;	EVACUATION LOGISTIQUE
	PRISE EN CHARGE DE POPULATIONS	Ouverture et mise en place de CAI.	EVACUATION LOGISTIQUE
Organisation de l'hébergement et du ravitaillement si nécessaire.		EVACUATION	
POST-CRISE	ASSISTANCE AUX POPULATIONS	Mise en œuvre d'une cellule d'aide administrative aux sinistrés.	EVACUATION
		Mise en place de relogements transitoires.	EVACUATION
		Mise en place du ravitaillement des personnes sans ressource.	EVACUATION
	REMISE EN ETAT DES ZONES SINISTREES	Recensement des dégâts.	LOGISTIQUE
Nettoyage et remise en état par le personnel municipal, gestionnaires de réseaux, entreprises privées...		LOGISTIQUE	

 VILLE DU PRADET	Plan communal de Sauvegarde	
	MOYENS MOBILISABLES	Mise à jour 18/09/2020

Risque neige-verglas

Le risque sur la commune

ALEA	
SCENARIO	Chute de neige abondante. Une hauteur de neige de seulement quelques centimètres pouvant perturber gravement voire bloquer le trafic routier (et ferroviaire).
ENJEUX EXPOSES	
LA TOTALITE DE LA COMMUNE PEUT ETRE CONFRONTEE A UN CE GENRE D'EVENEMENT	

La gestion de crise

Actions à mettre en place

MISSIONS		DETAILS	CELLULES CONCERNEES
PRÉ-ALERTE	VEILLE / SUIVI	Activation de la Cellule de Suivi.	DO-RAC
	PRÉ-ALERTE	Selon le niveau de vigilance météorologique, pré-alerte des services municipaux nécessaires à la gestion de l'événement (astreinte technique, vérification du matériel de pompage, d'élagage...).	DO-RAC
	EVACUATION	Pré-alerte de la population.	COMMUNICATION EVACUATION
CRISE	ALERTE	Selon ampleur de l'évènement, activation de la Cellule de Suivi ou du PCS. Alerte et mobilisation des services municipaux nécessaires à la gestion de l'évènement.	DO-RAC
		Alerte de la population en zone à risque avec les moyens communaux adaptés, transmission des mesures de sauvegarde à appliquer.	COMMUNICATION EVACUATION
	SECURISATION	Etablissement d'un plan de circulation. Dégagement des accès prioritaires pour les secours. Sécurisation des réseaux.	EVACUATION LOGISTIQUE
		Permette le maintien des activités des établissements prioritaires.	EVACUATION LOGISTIQUE
	PRISE EN CHARGE DE POPULATIONS	Ouverture et mise en place de CAI.	EVACUATION LOGISTIQUE
Organisation de l'hébergement et du ravitaillement si nécessaire.		EVACUATION	
POST-CRISE	ASSISTANCE AUX POPULATIONS	Mise en œuvre d'une cellule d'aide administrative aux sinistrés.	EVACUATION
		Mise en place de relogements transitoires.	EVACUATION
		Mise en place du ravitaillement des personnes sans ressource.	EVACUATION
	REMISE EN ETAT DES ZONES SINISTREES	Recensement des dégâts.	LOGISTIQUE
Nettoyage et remise en état par le personnel municipal, gestionnaires de réseaux, entreprises privées...		LOGISTIQUE	

 VILLE DU PRADET	Plan communal de Sauvegarde		Page 42
	MOYENS MOBILISABLES		Mise à jour 18/09/2020



Risque transport de matières dangereuses par voie routière

Le risque sur la commune

ALEA		TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES PAR VOIE ROUTIERE, FERROVIAIRE	
SCENARIO	INCIDENT NOTABLE	Désordres significatifs, longs délais de retour à la normale, potentialité du risque	Activation de la cellule de suivi ou du PCS selon la situation
	ACCIDENT	Impact potentiel significatif, actuel, populations atteintes ou menacées, désordre sévère de la circulation, pollution importante	Déclenchement « ORSEC TMD » Activation du PCS
ENJEUX EXPOSES			
A l'exception du Belambra Club, du Club Nautique du Pradet, du camping l'Artaudois et de la salle La Méduse, la totalité de la commune peut être confrontée à un accident de transport de matières dangereuses par route.			

La gestion de crise

Actions à mettre en place

MISSIONS		DETAILS	CELLULES CONCERNEES
CRISE	ALERTE	Mobiliser la cellule de suivi ou le Poste de Commandement Communal (PCC) en fonction de la situation	DO-RAC
		Relayer l'alerte à la population en indiquant les mesures de sauvegarde à appliquer	COMMUNICATION EVACUATION
	SECURISATION	Décider des moyens de sécurisation du secteur concerné	LOGISTIQUE
		Etablir des périmètres de sécurité et interdire les accès à la zone	EVACUATION
	EVACUATION DE POPULATIONS	Evacuer les populations exposées	EVACUATION LOGISTIQUE
	PRISE EN CHARGE DE POPULATIONS	Assurer la logistique du centre d'accueil (ouverture, équipement, ravitaillement)	LOGISTIQUE
Gérer l'accueil des personnes impliquées ou sinistrées		EVACUATION	
ASSISTANCE TECHNIQUE AUX SECOURS	Maintenir une équipe d'assistance à disposition des intervenants sur le terrain	LOGISTIQUE	
POST-CRISE	ASSISTANCE AUX POPULATIONS	Mise en œuvre d'une cellule d'aide administrative aux sinistrés	EVACUATION
		Mise en place de relogements transitoires	EVACUATION
	REMISE EN ETAT DES ZONES SINISTREES	Recensement des dégâts	LOGISTIQUE
		Nettoyage et remise en état par le personnel municipal, gestionnaires de réseaux, entreprises privées...	LOGISTIQUE
		Identification des travaux de première urgence en matière de sécurisation, puis des travaux de réhabilitation des espaces sinistrés	LOGISTIQUE
RETOUR D'EXPERIENCE	Organiser le retour d'expérience	DO-RAC	

 VILLE DU PRADET	Plan communal de Sauvegarde	Page 43
	MOYENS MOBILISABLES	Mise à jour 18/09/2020



Risque de pollution maritime

Le risque sur la commune

ALEA	
SCENARIO	POLLUTION DE FAIBLE A MOYENNE AMPLEUR, CONCERNANT LA COMMUNE (INFRA-POLMAR)
	POLLUTION PLUS IMPORTANTE ET/OU CONCERNANT PLUSIEURS COMMUNES

La gestion de crise

Actions à mettre en place

MISSIONS		DETAILS	CELLULES CONCERNEES
CRISE	ALERTE	Mobiliser la cellule de suivi ou le Poste de Commandement Communal (PCC) en fonction de la situation	DO-RAC
		Relayer l'alerte à la population en indiquant les mesures de sauvegarde à appliquer	COMMUNICATION EVACUATION
	SECURISATION	Participer à la sécurisation des zones dangereuses et/ou en interdisant l'accès. Interdire la baignade	LOGISTIQUE EVACUATION
		Etablir des périmètres de sécurité et interdire les accès à la zone	EVACUATION
	EVACUATION DE POPULATIONS	Evacuer les populations exposées	EVACUATION LOGISTIQUE
	ASSISTANCE TECHNIQUE AUX SECOURS	Evaluer l'ampleur de l'évènement, identifier le polluant et ses dangers	LOGISTIQUE
		Mettre en place des systèmes de protection pour limiter l'extension de la pollution	LOGISTIQUE
		Organiser le nettoyage	LOGISTIQUE
		Protéger les intervenants	LOGISTIQUE
		Stocker les déchets	LOGISTIQUE
	Maintenir une équipe d'assistance à disposition des intervenants sur le terrain	LOGISTIQUE	
POST-CRISE	REMISE EN ETAT DES ZONES SINISTREES	Recensement des dégâts	LOGISTIQUE
	RETOUR D'EXPERIENCE	Organiser le retour d'expérience	DO-RAC

 VILLE DU PRADET	Plan communal de Sauvegarde	Page 14
	MOYENS MOBILISABLES	Mise à jour 18/09/2020



MOYENS MOBILISABLES



 VILLE DU PRADET	Plan communal de Sauvegarde	Page 45
	MOYENS MOBILISABLES	Mise à jour 18/09/2020

SOMMAIRE

MOYENS MATERIELS COMMUNAUX.....	46
MOYENS PRIVES.....	47
LIEUX D'IMPLANTATION DES CENTRES D'ACCUEIL DES IMPLIQUES.....	49

 VILLE DU PRADET	Plan communal de Sauvegarde	Page 46
	MOYENS MOBILISABLES	Mise à jour 18/09/2020

Moyens matériels communaux

MATERIEL	QUANTITE	REFERENCES CARACTERISTIQUES	LOCALISATION DU MATERIEL	DETENTEUR
Engins de travaux & Moyens logistiques				
Tractopelle	1		Centre Technique Municipal	
Poids lourds	2			
Tracteur	1			
Épareuse	1			
Balayeuse	1			
Camion benne 3 places	1			
Chariot Élévateur	1			
Chariot élévateur électrique	1			
Groupes Électrogènes	4			
Broyeur de Branches	1			
Disqueuses sans fil	2			
Marteau piqueur	1			
Perforateurs sans fil	2			
Visseuses sans fil	5			
Disqueuse filaire	1			
Poste à souder				
Outillage pour découpe De bois				
Tronçonneuses	3			
Débroussailleuses	7			
Tondeuses	3			
Divers matériels Espaces Verts (râteau, bêche, ramasse feuilles, etc...)				
Souffleurs de feuilles	3			
Barrières « ville »	180			
Barrières « Héras »	50			
Grilles expo	31			
Véhicules pour transport petit matériel (camionnette)	3			
Camion Renault Trafic 3 places	1			

	Plan communal de Sauvegarde	
	MOYENS MOBILISABLES	
	Mise à jour 18/09/2020	

MATERIEL	QUANTITE	REFERENCES CARACTERISTIQUES	LOCALISATION DU MATERIEL	DETENTEUR
Moyens de transport collectif				
BUS	2	34 à 37 Places	Centre Technique Municipal	
Matériel nécessaire à l'accueil des sinistrés				
Mange debout	48		Centre Technique Municipal	
Tables grises	267			
Tables en bois	115			
Tables brasserie et 20 bancs	20+20			
Chaises blanches	100			
Chaises orange	750			
Barnums 6X3	8			
Barnums 3X3	45			

Moyens privés

ENTREPRISE	ADRESSE	TELEPHONE
BTP - Gros œuvre - Engins spécifiques d'intervention		
AZUR BTP LA GARDE	M ZOUBIRI PHILIPPE 385 av Franklin Roosevelt, 83130 LA GARDE	09 60 48 50 54
AZUR VAR TERRASSEMENT	Les Loubes 242 chemin Col de Serre, 83400 HYÈRES	06 23 02 07 77
CORTELLONI FRERES	M SERRA Gérard 11 chem Cigalons, 83220 LE PRADET	04 94 21 77 87 06 77 10 26 79
AZUR RENOVATIONS	321 avenue 1 ^{ère} DFL, 83220 LE PRADET	06 19 87 10 12
BATIMED	883 avenue Ganzin, 83220 LE PRADET	06 72 80 82 53 04 94 21 41 13
ENTREPRISE TOULONNAISE DE SERVICES 83	618 chemin de la Cibonne, 83220 LE PRADET	06 22 34 90 37
MP CONSTRUCTION	ZA allée de La Bayette, 83220 LE PRADET	08 90 10 93 24
Elagage - Abattage - Débroussaillage		
OFFICE NATIONAL DES FORETS	101 chem San Peyre, 83220 LE PRADET	06 24 92 01 45
L'OR VERT François VIGUIER & ECLAIRCIE Guillaume Emilie		06 18 54 69 58 06 61 35 36 45
FRAT Faire route avec toi	Chemin de La Gavaresse	04 94 21 40 56
GRANET ROGER	chemin Rabasson, 83130 LA GARDE	04 94 21 69 13
LES CASTORS	976 avenue de Toulon, 83260 LA CRAU	06 08 93 24 78

 VILLE DU PRADET	Plan communal de Sauvegarde	
	MOYENS MOBILISABLES	Mise à jour 18/09/2020

ENTREPRISE	ADRESSE	TELEPHONE
Eau		
VEOLIA	[REDACTED]	09 69 32 93 28
SAM	[REDACTED]	7j/7 24h/24
SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT TOULON	[REDACTED]	[REDACTED]
Electricité		
ENEDIS raccordement dépannage	[REDACTED]	[REDACTED]
EDF TOULON	[REDACTED]	[REDACTED]
IN ELEC	[REDACTED]	[REDACTED]
AB Electricité	[REDACTED]	[REDACTED]
LERISSEL Sylvain	[REDACTED]	[REDACTED]
TECHNILEC	[REDACTED]	[REDACTED]
RENAUD CYRIL Electricien	[REDACTED]	[REDACTED]
Pompes funèbres		
Pompes Funèbres Signoret	[REDACTED]	04 94 08 07 97



MOYENS MOBILISABLES

Lieux d'implantation des centres d'accueil des impliqués

PRIORITE	ETABLISSEMENT	SURF EN M ² /PERS-MAX	ADRESSE	SUR PLACE	CHAUFFAGE	SANITAIRES	CUISINE	PARKING A PROXIMITE
1	Espace des Arts Salle Polyvalente Hall	555 m ² / 157 pers 215 m ² / 61 pers	Eplanade François Mitterrand	04 94 01 77 34			X	
4	Maison des jeunes	166m ² / 47 pers	762 av Jean Moulin	██████████				
2	Gymnase La Bâtie Salle Omnisport	960 m ² / 275 pers	529 rue Jean Moulin	██████████ 04 94 75 19 55				
3	Espace des sports Salle polyvalente Salle 1 Salle 2	144 m ² / 41 pers 141m ² / 40 pers 140m ² / 40 pers	529 rue Jean Moulin	██████████ 04 94 75 19 55				
5	Club House foot	264m ² / 65 pers	Rue Jean Moulin	██████████ 09 77 02 76 77	X	X	X	
6	Club House rugby	154m ² / 28 pers	Rue Jean Moulin	██████████				
7	CLSH Acacia d'Argent	60m ² / 30 pers	372 avenue Raimu Quartier Les Bonnettes	██████████ 04 94 08 48 26				
8	Maternelle Sandro	173m ² / 50 pers	Rue Adrien Pellegrin	██████████ 04 94 21 72 47				
9	Primaire Sandro	87m ² / 25 pers	Rue Adrien Pellegrin	██████████ 04 94 21 72 85			X	
10	Maternelle Pagnol Primaire Pagnol	123m ² / 35 pers 66m ² / 19 perso	Rue Marie Mauron	██████████ 04 94 21 71 84				



Plan communal de Sauvegarde

ANNUAIRE DE CRISE

Mise à jour
18/09/2020



**ANNUAIRE
DE CRISE**



 VILLE DU PRADET	Plan communal de Sauvegarde	Page 51
	ANNUAIRE DE CRISE	Mise à jour 18/09/2020

SOMMAIRE

ENJEUX COMMUNAUX	52
Crèches.....	52
Ecoles	52
Campings - Centres de vacances	53
Etablissements recevant du public communaux.....	54
Personnes vulnérables	55
ANNUAIRE COMMUNAL	57
Destinataires des alertes préfectorales	57
Conseil municipal.....	57
Personnel administratif et technique.....	58
Personnes bénévoles au PCS	58
Partenaires extérieurs	60
Autorités.....	60
Services extérieurs	60
Collectivités locales et Communes voisines	60
Réseaux	61
Transport collectif.....	61
Ravitaillement	62
Matériaux & Fournitures.....	62
Médias locaux	62
Urgences médicales - Professionnels de santé.....	62
Médecins.....	62
Pharmacies	67



ANNUAIRE DE CRISE

Mise à jour
18/09/2020

Enjeux communaux

Crèches

NOM	EXPOSITION AUX RISQUES	RESPONSABLE	ADRESSE	TELEPHONE	HORAIRE D'OUVERTURE	EFFECTIF	
						ENFANTS	PERSONNEL
JARDIN DES PITCHOUNS	 	[REDACTED]	7 Esplanade du 3 ^{ème} Zouave	04 94 00 43 10 06 77 80 40 03	7H30-18H30	76	24

Ecoles

NOM	EXPOSITION AUX RISQUES	RESPONSABLE	ADRESSE	TELEPHONE	NBRE CLASSES	EFFECTIF TOTAL
MATERNELLE PAGNOL	 	[REDACTED]	Rue Marie Mauron	04 94 21 71 84	5 classes	126
PRIMAIRE PAGNOL	 	[REDACTED]	Rue Marie Mauron	04 94 21 75 32	8 classes	204
MATERNELLE SANDRO	 	[REDACTED]	Rue Adrien Pellegrin	[REDACTED] 04 94 21 72 47	5 classes	144
PRIMAIRE SANDRO	 	[REDACTED]	Rue Adrien Pellegrin	04 94 21 72 85	10 classes + 1 ULIS	253
SAINTE BERNADETTE	 	[REDACTED]	Rue du Pin de Galle	04 94 21 78 11	8 classes + 1 PREMA	268

	Plan communal de Sauvegarde	Page 53
	ANNUAIRE DE CRISE	Mise à jour 18/09/2020

Campings - Centres de vacances

NOM	EXPOSITION AUX RISQUES	RESPONSABLE	ADRESSE	TELEPHONE	EFFECTIF	
					PUBLIC	PERSONNEL
CLSH Acacia d'Argent		[REDACTED]	372 avenue Raimu Quartier Les Bonnettes	[REDACTED]		
Belambra VVF « Lou Pigno »		[REDACTED]	390, avenue Des Fonds Verts	[REDACTED]		
La Bayette « Vacances Passion' »		[REDACTED]	155, Chemin de La Carraire	[REDACTED]	1200	
Village Club IGESA		[REDACTED]	295, rue Général Weigand	[REDACTED]		
Camping Les Campéoles		[REDACTED]	372, Chemin Pas des Gardéens	[REDACTED]	520	
Centre les mas de l'artaude		[REDACTED]	Rue Jean Aicard	[REDACTED]	256	16
Centre Les Mouettes Epinay		[REDACTED]	Chemin des Mouettes	[REDACTED]	70	20
Camping L'Hermitage		[REDACTED]	296, avenue Raimu	[REDACTED]	160	
Camping Lou Pantai		[REDACTED]	180, Chemin des Clapiers	[REDACTED]	200	
Camping L'Artaudois		[REDACTED]	529, Chemin de L'Artaude	[REDACTED]	680	
Camping Pin de Galle		[REDACTED]	225, rue du Pin de Galle	[REDACTED]	80	
Camping Mauvallon I		[REDACTED]	149, Chemin de La Gavresse	[REDACTED]	Emplacements uniquement	

	Plan communal de Sauvegarde	Page 54
	ANNUAIRE DE CRISE	Mise à jour 18/09/2020

NOM	EXPOSITION AUX RISQUES	RESPONSABLE	ADRESSE	TELEPHONE	EFFECTIF	NOM
Camping Mauvallon II		[REDACTED]	148, Chemin de La Gavaresse	[REDACTED]	150	
Camping Lou Cantadou		[REDACTED]	Chemin des Clapiers	[REDACTED]	50	

Etablissements communaux recevant du public

NOM	EXPOSITION AUX RISQUES	RESPONSABLE	ADRESSE	TELEPHONE
HOTEL DE VILLE		M Le Maire	Parc Cravero	[REDACTED]
CCAS		[REDACTED]	34 rue du Pensionnat	[REDACTED]
POLICE MUNICIPALE		[REDACTED]	440 avenue 1 ^{ère} DFL	[REDACTED]
ESPACE DES ARTS		[REDACTED]	45 Espl. François Mitterrand	[REDACTED]
BIBLIOTHEQUE		[REDACTED]	45 rue du Pensionnat	[REDACTED]
OFFICE DU TOURISME TPM		[REDACTED]	Place du Général Charles de Gaulle	[REDACTED]
CAPITAINERIE		[REDACTED]	Avenue du Port	[REDACTED]
MUSEE DE LA MINE		[REDACTED]	1000 Chemin du Baou Rouge	[REDACTED]
LA POSTE		[REDACTED]	Place du Général Charles de Gaulle	[REDACTED]
EGLISE		[REDACTED]	Place Flamencq	[REDACTED]
CDE		[REDACTED]	892, Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny	[REDACTED]
IME BELL ESTELO		[REDACTED]	580, boulevard de Lattre de Tassigny, 83220 Le Pradet	[REDACTED]
FOYER rai de souleou		[REDACTED]	83 Espl. du Troisième Zouave	[REDACTED]
AMICAL LAIQUE		[REDACTED]	13 Place du 8 Mai	[REDACTED]
LES ATELIERS DE L'ETREINTE		[REDACTED]	Place du 8 Mai	[REDACTED]
CLUB DE BRIDGE		[REDACTED]	Place du 8 Mai	[REDACTED]



Enjeu spécifique

20/12/2019
(PAC 1000 - 83-2019-00182)

NATURE PARK ET RESIDENCE DU PARC N°671 ET 877 AV ALAIN LE LEAP AU PRADET (83220)

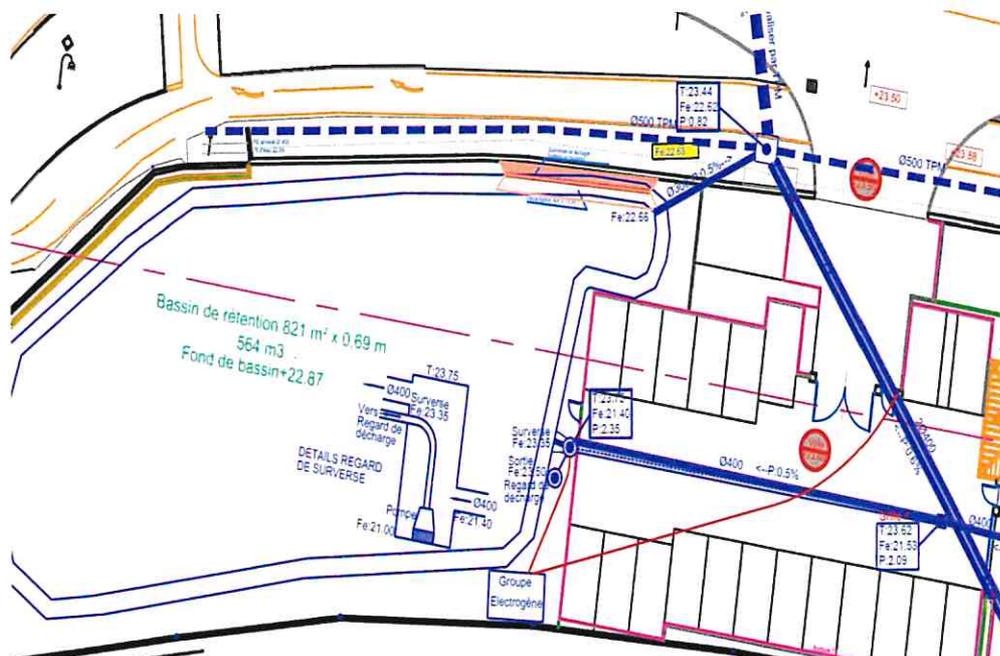
PROCEDURE DE MISE EN PLACE DU GROUPE ELECTROGENE UNIQUE MOBILE EN CAS DE COUPURE DE COURANT

Noms des personnes responsables : **Service technique – Astreinte SAGEM**

Coordonnées téléphoniques : **04.94.08.63.18** – (Mr Fouad Benmessaoud 06.58.56.69.24)

NB : Coordonnées mentionnées dans le plan communal de sauvegarde (PCS).

- 1- Disposer le groupe électrogène sur l'emplacement prévu (voir plan).
- 2- Contrôler le bon ravitaillement en carburant du groupe électrogène.
- 3- Brancher le câble rallonge entre le groupe électrogène et le coffret inverseur.
- 4- Actionner la manette du coffret inverseur : les pompes se mettront en marche automatiquement.
- 5- Après retour de l'alimentation électrique normale : remettre en place la manette inverseur, débrancher le câble, remettre en place le câble dans le coffret inverseur. Replacer le groupe électrogène dans son lieu de stockage.



 VILLE DU PRADET	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 56
	ANNUAIRE DE CRISE	Mise à jour 18/09/2020

Personnes vulnérables

A prendre en considération au moment de l'évènement pour une assistance particulière : personnes handicapées (malentendants, non-voyants, personnes à mobilité réduite), sous surveillance médicales ou bénéficiaires de soins réguliers, sans moyen de locomotion

Se rapprocher des structures d'aide à la personne ou des infirmières libérales intervenant sur la commune

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 57
	ANNUAIRE DE CRISE	Mise à jour 18/09/2020

Annuaire communal

Destinataires des alertes préfectorales

FONCTION	TELEPHONE	MAIL
Police Municipale		
Adjoint à la sécurité		
DGS		

Conseil municipal

NOM	FONCTION	MAIRIE	PORTABLE
STASSINOS Hervé	Maire		
RIALLAND Valérie	Adjointe au Maire		
PLANES Jean-François	Adjoint au Maire		
CRISTOL GOMEZ Cécile	Adjointe au Maire		
PEYRATOUT Jean-Michel	Adjoint au Maire		
BONNAL Bérénice	Adjointe au Maire		
VEGA Jean-Claude	Adjointe au Maire		
BIASUTTO Agnès	Adjointe au Maire		
CAMPENS Pascal	Adjoint au Maire		
VINCENT Magali	Adjointe au Maire		
GARNIER Christian	Conseiller Municipal		
JOVER Chantal	Conseillère Municipale		
MICHEL Thomas	Conseiller Municipal		
DESIDERI Marine	Conseillère Municipale		
GINER Cédric	Conseiller Municipal		
ASCIONE Stéphanie	Conseillère Municipale		
PAGANELLI Jacques	Conseiller Municipal		
ROY Emilie	Conseillère Municipale		
ILLICH Jean-Marc	Conseiller Municipal		
PIRAS Graziella	Conseillère Municipale		
ROUAS Patrick	Conseiller Municipal		
ROGER Isabelle	Conseillère Municipale		
GALIANO Eric	Conseiller Municipal		
CLOPIN Martine	Conseillère Municipale		
VENNET Serge	Conseiller Municipal		

 VILLE DU PRADET	Plan communal de Sauvegarde	Page 58
	ANNUAIRE DE CRISE	

NOM	FONCTION	MAIRIE	PORTABLE
Numéro élu d'astreinte de la commune			06 22 80 40 94
Numéro Services techniques d'astreinte de la commune			06 22 80 40 84

Personnel administratif et technique

NOM	FONCTION / MAIL	TEL BUREAU	TEL PERSONNEL
Laurent Denavarre	laurent.denavarre@le-pradet.fr SERVICE TECHNIQUE	[REDACTED]	
David PONS	david.pons@le-pradet.fr	[REDACTED]	
Stéphane GIL		[REDACTED]	
Christophe SIGNES		[REDACTED]	
Jean pierre LANZADA		[REDACTED]	
Jérôme FERAUD		[REDACTED]	
Grégori LECA		[REDACTED]	
Frédéric SAPPE		[REDACTED]	
Frédéric SANTONI	frederic.santoni@le-pradet.fr	[REDACTED]	
Bruno LION		[REDACTED]	
Jacques GUELFUCCI		[REDACTED]	
Alain LANUZEL		[REDACTED]	
Jean Luc LEFEBVRE		[REDACTED]	
Nouri MAZITI DJAOUED		[REDACTED]	
Max BARTOLI		[REDACTED]	

Personnes bénévoles au PCS

NOMS	ADRESSE	TELEPHONE	LANGUE	LU	ECRIT	PARLE	DISTANCE DOMICILE/MAIRIE	PERMIS
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]					6 KM / 10 MN	A
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	ANGLAIS	X	X	X	2 KM / 5 MN	B

 VILLE DU PRADET	Plan communal de Sauvegarde ANNUAIRE DE CRISE	Page 59 Mise à jour 18/09/2020
--	--	--------------------------------------

NOMS	ADRESSE	TELEPHONE	LANGUE	LU	ECRIT	PARLE	DISTANCE DOMICILE/MAIRIE	PERMIS
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	ANGLAIS ESPAGNOL RUSSE	X	X	X	4,5 KM / 10 MN	B
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]					600 M / 5 MN	B
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	ITALIEN ANGLAIS	X	X	X	500 M / 5 MN	A2-B Côtier
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]					500 M / 2 MN	B
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	Notions d'ANGLAIS	X	X	X	1000 M / 2MN	B-C-D Côtier
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	ANGLAIS	X	X	X	9 KM / 15 MN	B

	Plan communal de Sauvegarde	Page 60
	ANNUAIRE DE CRISE	Mise à jour 18/09/2020

Partenaires extérieurs

NOM	TELEPHONE	OBSERVATIONS
Autorités		
PC Sécurité TOULON	04 94 36 31 18	
POLICE NATIONALE LA GARDE	04 94 75 88 88	
POLICE MUNICIPALE LA GARDE	04 94 08 98 20	
POLICE MUNICIPALE CARQUEIRANNE	04 94 58 49 50	
POLICE NATIONALE LA VALETTE	04 94 20 94 25	
POLICE MUNICIPALE LA VALETTE	04 94 61 04 44 renvoi d'appel	
Services extérieurs		
AMBULANCE DU PRADET	04 94 38 40 21 24h/24	
VAR ASSISTANCE	04 94 08 97 15 24h/24 Appeler en Priorité	Impasse A. Lavoisier LA VALETTE DU VAR
SAMU	15 04 94 14 50 00	Hôpital Ste Musse
POMPIERS DE LA GARDE	18 04 94 08 64 20	
NUMERO D'URGENCE EN EUROPE	112	
Collectivités locales et Communes voisines		
Préfecture du var	04 94 18 83 83	
Conseil Régional PACA	04 91 57 50 57	
Conseil Départemental du Var	04 83 95 00 00	
TPM	04 94 93 83 00	
COS Méditerranée	04 98 00 07 07	
TOULON (mairie)	04 94 36 30 00	
LA GARDE (mairie)	04 94 08 98 00	
CARQUEIRANNE (mairie)	04 94 01 40 40	Mr Gilbert RIMAILLO (Responsable de crise)
LA VALETTE (mairie)	04 94 61 90 90	
LA SEYNE (mairie)	04 94 06 95 00 06 74 00 08 34	
LA CRAU (mairie)	04 94 01 56 80 06 08 42 97 14	
HYERES (mairie)	04 94 00 78 78	

	Plan communal de Sauvegarde	Page 61
	ANNUAIRE DE CRISE	Mise à jour 18/09/2020

NOM	TELEPHONE	OBSERVATIONS
SIX-FOURS (mairie)	06 25 63 88 76 06 23 79 06 87	04 94 34 93 00
ST MANDRIER (mairie)	06 75 56 01 13 06 75 56 02 17	04 94 11 51 60
LE REVEST (mairie)	04 94 98 19 90	
OLLIIOULES (mairie)	04 94 30 41 41	

Réseaux

NOM	TELEPHONE	OBSERVATIONS
SFR SERVICE CLIENTS SFR TOULON	1023 / 09 87 67 96 18 04 94 24 39 45	
ORANGE/ France TELECOM	112 : Appel d'urgence Européen 3900 : à partir de 18h, jours fériés, samedi et dimanche Demande d'info : 0800 100 740	
BOUYGUES	1064	
FREE	3244	
NOM	TELEPHONE	OBSERVATIONS
MISTRAL Société de transport en bus et autocar Rue Octave Virgily, 83100 TOULON	04 94 03 87 00	
SITTOMAT Chemin Gaëtan Gastaldo, 83200 TOULON	04 94 89 64 94	

NOM	TELEPHONE	OBSERVATIONS
RESPONSABLE PICS TPM	06 08 10 22 96	

Transport collectif

NOM	TELEPHONE	OBSERVATIONS
2 BUS (34 & 37 PLACES)	Centre Technique Municipal	

	Plan communal de Sauvegarde	Page 62
	ANNUAIRE DE CRISE	Mise à jour 18/09/2020

Ravitaillement

NOM	TELEPHONE	OBSERVATIONS
S.I.R.C la Garde	04 94 21 67 90	En cas de problème majeur, peut livrer 2 jours maximum à « son listing »
Hyper Casino Le Pradet	04 98 01 32 00	
Intermarché Contact Le Pradet	04 94 21 92 96	
LIDL	0 800 90 03 43	

Matériaux & Fournitures

NOM	TELEPHONE	OBSERVATIONS
MONSIEUR BRICOLAGE Responsable : [REDACTED]	[REDACTED]	Avenue Ganzin Zac, 83220 Le Pradet
POINT P Responsable : [REDACTED]	[REDACTED]	Rue de Carqueiranne, Quartier Esquirol, 83220 Le Pradet
DMG MACONNERIE GENERALE	[REDACTED]	88 Rue Pierre Puget, 83220 Le Pradet

Médias locaux

NOM	TELEPHONE	OBSERVATIONS
VAR MATIN	[REDACTED]	Boite vocale
MISTRAL FM MR COSCIA NANS	[REDACTED]	nans@mistralfm.fr
FRANCE3 RADIO TOULON	[REDACTED]	Boite vocale
RADIO RCF MEDITERRANEE	[REDACTED]	Boite vocale

Urgences médicales - Professionnels de santé

Médecins

NOM	ADRESSE	TELEPHONE
Marc DECUGIS Aurélie PERSONNIC Thomas POUGET Jean-Baptiste CHURET Loïc CHAPON Julien LASNE	186 av 1ère DFL, 83220 LE PRADET	04 94 75 80 68
DE RIGGI Anne	Imm. Le Rivoli 116 av 1ère DFL, 83220 LE PRADET	04 94 75 80 59
MOLIMOARD Catherine	266 chemin Bayette, 83220 LE PRADET	04 94 57 01 90

	Plan communal de Sauvegarde	Page 63
	ANNUAIRE DE CRISE	Mise à jour 18/09/2020

NOM	ADRESSE	TELEPHONE
HARTMANN Gérard	253 av 1ère DFL, 83220 LE PRADET	04 94 75 68 19
DEBRAINE Christian SEILER Alain GADDINI Matthieu	23 Bis av Gabriel Péri, 83220 LE PRADET	04 94 21 83 13
REYNIER Florent	71 av 1ère DFL, 83220 LE PRADET	04 98 01 38 88

Médecins spécialistes

<u>Centres Médicaux</u>		
Espace LATTY	186 avenue 1ère DFL	04 94 75 80 68
LE CADUCEE	390 avenue 1ère DFL	04 94 08 73 08
Centre Paramédical Les Roches Bleues	98 avenue Raimu	04 94 21 10 38
Espace KINE SANTE	8 rue mère	06 63 42 68 49
MOLIMARD Catherine	266 Chemin de La bayette	04 94 57 01 90
<u>Laboratoires d'analyses</u>		
SYMBIOSE	35 avenue Gabriel Péri	04 94 08 18 80
BIOESTEREL	127 Avenue 1ère DFL	04 94 21 73 78
<u>Cardiologue</u>		
DEBOIS Regis	390 Avenue 1ère DFL 83220 LE PRADET	04 94 75 22 11
<u>Dermatologue</u>		
HOUDRE Philippe	390 Avenue 1ère DFL 83220 LE PRADET	04 94 08 73 08
<u>Dentistes</u>		
DAMAMME Eric	Résid. L'Orée du bois Bât A 61 rue C. baldaccini 83220 LE PRADET	04 94 75 22 11
ORSINI Sandra	159 avenue de la 1ère DFL	04 94 21 75 58
MOUTTET Robert	135 avenue Gabriel Peri	04 94 21 75 72
GIROD Jean-Charles	116 avenue de la 1ère DFL	04 94 21 77 22

	Plan communal de Sauvegarde	Page 64
	ANNUAIRE DE CRISE	Mise à jour 18/09/2020

NOM	ADRESSE	TELEPHONE
HAUTION Sylvie	390 avenue 1 ^{ère} DFL	04 94 08 56 06
GUIGLION Luc	266, Chemin de La Bayette	04 94 33 90 99
MEDICAL Laurence	266, Chemin de La bayette	04 94 03 55 97
MATHIEU-FRAGU Catherine	85, Chemin de La Foux	04 94 27 61 59
LECHAT Emma	Chemin de La Bayette	04 94 33 90 99
<u><i>Gynécologue</i></u>		
PAOLETTI Catherine	79 rue Baldaccini	04 98 01 62 32
<u><i>Psychologue - psychiatre *</i></u>		
GAVAIRON Clotilde	390 Avenue 1 ^{ère} DFL	06 74 68 67 84
ABDELKAFI Anissa	116 Avenue 1 ^{ère} DFL	07 81 26 64 88
LASSOUED Nair *	64 avenue Gabriel PERI	07 52 75 87 32
<u><i>Sage femme</i></u>		
DELATTE BORGE Ludivine	266, Chemin de La Bayette	04 86 79 60 41
MARQUET Marie	266, Chemin de La Bayette	06 61 41 85 51
THOUVENIN Aline	266, Chemin de La Bayette	04 94 65 89 03
<u><i>Infirmiers</i></u>		
LORENZI Nathalie	64 avenue Gabriel PERI	06 62 06 43 73 04 94 21 71 26
BERGERES Monique	Les Roches Bleues Entrée C6	06 98 84 95 03
BERTHE Sandrine	Les Roches Bleues C5	06 27 93 66 43
JANNY Dominique	390, Av. 1 ^{ère} DFL	06 03 54 75 21 04 94 21 31 60
LE BAIL Jean-Luc	Espace Latty 182, Av. 1 ^{ère} DFL	04 94 75 26 68
CASARETTI Defontaine Rosa	39 avenue du Maréchal Juin	06 14 12 89 67

	Plan communal de Sauvegarde	Page 65
	ANNUAIRE DE CRISE	Mise à jour 18/09/2020

NOM	ADRESSE	TELEPHONE
FERES Caroline	174, avenue Jean Moulin	06 86 02 22 46
CARPICO Véronique	73, avenue Gabriel Péri	06 62 62 51 49
COLOMBO FARENC Edith	80, rue Paul Arene	04 94 21 38 37 06 16 86 52 62
CONZETT Dahlia	390, Av. 1 ^{ère} DFL	07 60 91 83 40
FARENC Olivier	80, rue Paul Arene	06 19 91 48 31
FAURAT-GIUSTI Martine	692 av. Gl Brosset	06 09 98 41 07
FREYS Sébastien	174 Av. Jean Moulin	06 33 30 25 33
HUET Mathieu	390, Av. 1 ^{ère} DFL	06 75 01 11 50
JEANSON Christopher	36 allée Emile Latty	06 12 30 11 89
LE MOING Aurélie	Rue Mège	06 64 61 32 11
PINEDA Annabelle	174, Av. Jean Moulin	06 63 58 97 69
POTERI Pascal	390, Av. 1 ^{ère} DFL	07 60 91 83 40
PONCET Jean-Sébastien	174, Av. Jean Moulin	06 86 28 57 05
CONTI Pascal	174, Av. Jean Moulin	04 94 08 35 23
L'HONNEUR Christopher		06 63 78 77 71
GAUCI Mathilde		04 94 75 26 68
ROUAIX Emilie	Pôle santé de l'Esquirol, 266 Chemin de la Bayette	06 48 31 78 25
LEJEUNE Gilles	51, allée des Hibiscus	06 14 66 87 40
LORENZI Gérard	130 Rue Marcel Vandelli	06 60 71 82 77
LEFKIS Agnès	8, rue Mège	06 03 93 37 23
FLEUROT Yasmina	8, rue Mège	06 21 42 33 31
REBOUL Cécile	64 avenue Gabriel PERI	06 12 60 15 03 04 94 21 71 26

	Plan communal de Sauvegarde	Page 66
	ANNUAIRE DE CRISE	Mise à jour 18/09/2020

NOM	ADRESSE	TELEPHONE
PEZERY Barbara		06 80 98 49 27
RONTET Nicolas	390 Avenue de la Première Dfl	04 94 75 26 68
WENTZEL Cécile	177, avenue 1 ^{ère} DFL	06 34 59 01 47
NAVARIN Jérôme	45, rue Mège	06 62 63 81 76
TREF GARNIER Carole	Zac 4 saisons 104 rue François Nardi	04 94 21 28 78
VINCENT Corinne	220, rue Lyautey	06 20 72 37 43
LEBESSOU Karine	390, avenue 1 ^{ère} DFL	06 19 44 15 92
KISSAR Habib		06 75 65 97 02
ANGENARD Marie-France	174, avenue jean Moulin	06 08 46 99 28
PELLEGRINO Claudia	174, avenue jean Moulin	06 63 84 77 64
MARIANI Céline	177, avenue 1 ^{ère} DFL	06 29 69 65 04
MANQUIN MORIN Audrey	177, avenue 1 ^{ère} DFL	06 84 89 41 60
TEVINI Carine	Avenue Raimu - Les Roches Bleues Bât C6	06 24 75 87 97
MARECHAL Nathalie		06 29 24 01 03
<u>Vétérinaires</u>		
Clinique vétérinaire	148 Avenue 1 ^{ère} DFL	04 94 21 38 23
Cabinet vétérinaire du lion	Avenue Ganzin	04 94 48 20 18
Fourrière Animale	La Colle Noire	04 94 58 40 97
URGENTISTES		
SAMU		15 ou 112
SAPEUR-POMPIERS		18 ou 112
SOS Médecin	12 Avenue Pierre Gilles de Gennes, 83160 La Valette-du-Var	04 94 14 33 33

 VILLE DU PRADET	Plan communal de Sauvegarde	Page 67
	ANNUAIRE DE CRISE	Mise à jour 18/09/2020

NOM	ADRESSE	TELEPHONE
POLICE/GENDARMERIE		17
HOPITAL Sainte Musse	54 Rue Sainte Claire Deville, 83056 TOULON	04 94 14 50 00
HOPITAL Hyères	579 Rue Maréchal Juin 83400 HYERES	04 94 00 24 00
HOPITAL La Seyne /mer	Avenue Jules Renard 83550 LA SEYNE SUR MER	04 94 11 30 00
HOPITAL Saint Anne	2 Bd Sainte-Anne 83000 Toulon	0483162010 (accueil) 0483162015 (urgences)
HOPITAL Jean Marcel Brignoles	Bd Joseph Monnier 83170 BRIGNOLES	04 94 72 66 00
HOPITAL du Golf de St Tropez	Rd Pt Général Diego Brosset 83580 GASSIN	04 98 12 50 00
HOPITAL de la Dracénie	Route Monferrat	04 94 60 50 00
SANS-ABRI		115
Centre ANTI-POISON de Marseille	249, Bd de Ste Marguerite	04 91 75 25 25
Délégation Var Croix Rouge	201 Chemin de Faveyrolles - Quartier Darbousson, 83190 Ollioules	04 94 93 66 27
Société Nationale de sauvetage en mer		06 61 22 22 61
Association de Sécurité civile		04 94 91 08 83
Numéro élu d'astreinte de la commune		06 22 80 40 94

Pharmacies

NOM	ADRESSE	TELEPHONE
Pharmacie Le Sagittaire	21 av Gabriel Péri, 83220 PRADET (LE)	04 94 21 72 93
Pharmacie Les Roches Bleues	98 av Raimu, 83220 LE PRADET	04 94 08 52 81 04 94 21 10 38
Pharmacie du Pradet	196 Avenue de la Première DFL, 83220 Le Pradet	04 94 21 72 49
Pharmacie de la Mer	513 bd Commandant L'Herminier, 83220 LE PRADET	04 94 21 66 49
Pharmacie de garde		3237

 VILLE DU PRADET	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 68
	FICHES SUPPORT	Mise à jour 18/09/2020



FICHES SUPPORTS



 VILLE DU PRADET	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 69
	FICHES SUPPORT	Mise à jour 18/09/2020

SOMMAIRE

FICHE OUTIL N° 1 - DO UTILISATION AUTOMATE D'APPEL TELEPHONIQUE	70
FICHE OUTIL N° 2 - DO CHAPELLE ARDENTE	73
FICHE OUTIL N° 3 - RAC SUIVI DES ACTIONS 1	74
FICHE OUTIL N° 4 - RAC SUIVI DES ACTIONS 2	75
FICHE OUTIL N° 5 - CELLULE COMMUNICATION	76
FICHE OUTIL N° 6 - CELLULE COMMUNICATION SUIVI DES APPELS TELEPHONIQUES	80
FICHE OUTIL N° 7 - CELLULE SECRETARIAT ACTIVATION CELLULE DE SUIVI	81
FICHE OUTIL N° 8 - CELLULE SECRETARIAT ACTIVATION PCS	82
FICHE OUTIL N° 9 - CELLULE SECRETARIAT FOURNITURES ADMINISTRATIVES DU PCC	83
FICHE OUTIL N° 10 - CELLULE SECRETARIAT POINT DE SITUATION	84
FICHE OUTIL N° 11 - CELLULE SECRETARIAT ARRETE DE REQUISITION	85
FICHE OUTIL N° 12 - MAIN COURANTE	86
FICHE OUTIL N° 13 - CELLULE POPULATION CHOIX DU CAI	87
FICHE OUTIL N° 14 - CELLULE POPULATION RECENSEMENT DES POPULATIONS CAI	88
FICHE OUTIL N° 15 - CELLULE POPULATION QUESTIONNAIRE ERP	89

 VILLE DU PRADET	Plan communal de Sauvegarde	Page 70
	FICHES SUPPORT	Mise à jour 18/09/2020

FICHE OUTIL N° 1 - DO

UTILISATION AUTOMATE D'APPEL TELEPHONIQUE

PROCEDURE DE DECLENCHEMENT D'ALERTE

1. Composez le numéro de téléphone à partir d'un téléphone portable :

2. Indiquez votre identifiant (6 chiffres) :

3. Indiquez votre code secret (4 chiffres) :

4. Choisissez :

* Pour lancer une campagne préenregistrée (logigramme 1)

1 Pour enregistrer un ou plusieurs messages

2 Pour écouter les messages préenregistrés

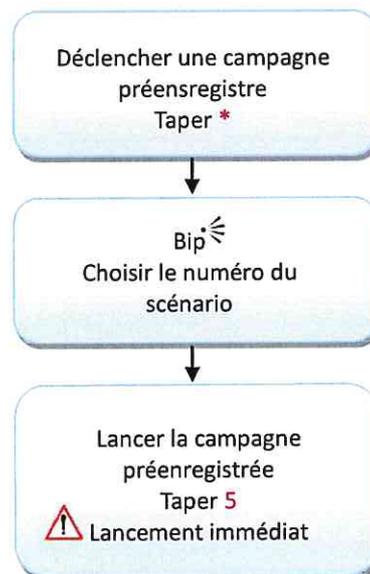
3 Pour lancer une campagne d'appels (logigramme 2)

4 Pour gérer le répondeur interactif

(logigramme 3)  Touche 0 : permet de revenir directement au menu principal

Touche * : permet de passer le message d'information en cours et d'aller directement à la suite
Assistance 24h/24 7j/7 : 0821 36 36 00

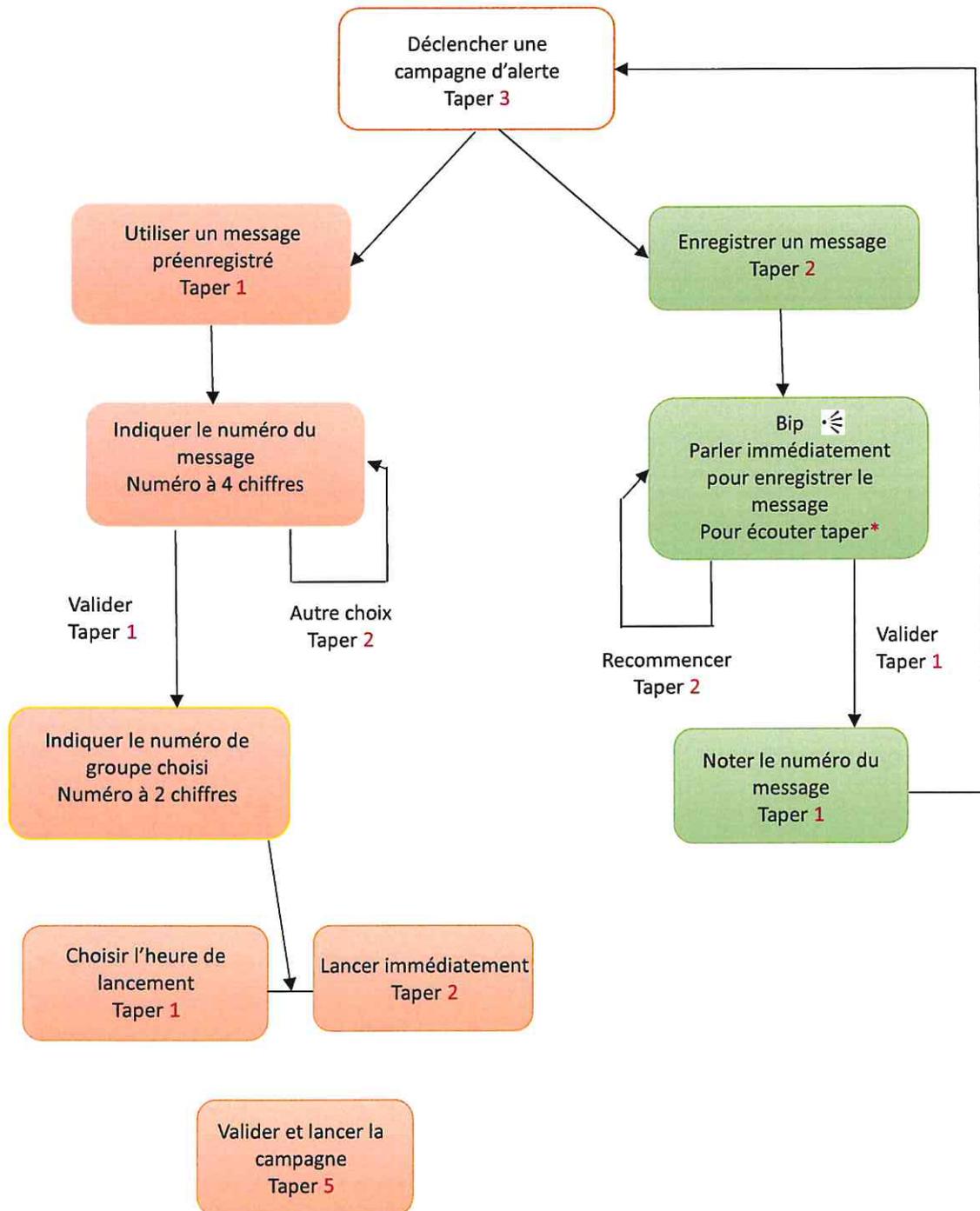
Logigramme 1: Lancer une campagne préenregistrée





PROCEDURE DE DECLENCHEMENT D'ALERTE

Logigramme 2 : Lancer une campagne d'alerte



 VILLE DU PRADET	Plan communal de Sauvegarde	Page 72
	FICHES SUPPORT	Mise à jour 18/09/2020

PROCEDURE DE DECLENCHEMENT D'ALERTE

1. Composez l'adresse Internet : <http://www.gedicom.fr/>
 2. Cliquez sur  situé à gauche de la page
 3. Indiquez votre identifiant (1 lettre en majuscule suivie de 6 chiffres) :
 4. Indiquez votre code secret (2 lettres en majuscule suivies de 4 chiffres) :
- Pour lancer une campagne d'appels cliquez sur  situé en haut de la page
- o Sélection des médias dans la fenêtre située en haut à gauche de la page,
 - o Choix du message audio à diffuser :
Pour enregistrer un nouveau message, appelez-le et suivre la procédure.
 - o Choix des destinataires, (la colonne « opération » permet de hiérarchiser les groupes)
 - o Choix de la période de lancement,
 - o Choix des options téléphoniques (fréquences des rappels, nombre de tentatives),
 - o Validation de la campagne dans la fenêtre située en haut à gauche de la page,
 - o **Lancement de la campagne. Un écran signale que l'opération de lancement a été effectuée avec succès.**
- Pour lancer une campagne préenregistrée cliquez sur  situé en haut de la page
- Exemple : Convocation cellule de crise - campagne préenregistrée n° 1

 VILLE DU PRADET	Plan communal de Sauvegarde	Page 73
	FICHES SUPPORT	Mise à jour 18/09/2020

FICHE OUTIL N° 2 - DO
CHAPELLE ARDENTE

En cas d'événement engendrant de nombreux décès, des états quantitatifs doivent être adressés par le COS au DOS lors du relevage et de l'identification des victimes. Ce recensement est réalisé sous le contrôle des autorités judiciaires qui procèdent aux formalités d'identification et d'état civil nécessaires. Les corps sont, ensuite, transportés dans un local aménagé par le Maire (DOS), pour être exposés dans la dignité, en vue de leur reconnaissance par les familles.

METTRE EN PLACE UNE CHAPELLE ARDENTE	FICHES OUTIL
▫ Déterminer l'emplacement d'une chapelle ardente en relation avec le Préfet.	
▫ En fonction de l'état quantitatif transmis par le COS, contacter les sociétés de pompes funèbres pour acheminer le nombre de cercueils nécessaires.	Annuaire de crise
▫ Préparer le dépôt mortuaire dans la chapelle ardente.	
▫ Accueillir et accompagner les familles endeuillées.	

	Plan communal de Sauvegarde	Page 75
	FICHES SUPPORT	Mise à jour 18/09/2020

FICHE OUTIL N° 4 - RAC
FICHE SUIVI DES ACTIONS

CELLULE	RESPONSABLE	PRINCIPALES MISSIONS
DO	Maire	Mobilise le PCC
		Active la Cellule de suivi ou le PCS
		Dirige et coordonne les actions de tous les intervenants Décide des orientations communales de gestion de crise et transmet les directives au RAC
RAC	DGS	Veille à la bonne exécution des actions communales décidées par le DO Assure la cohérence générale du dispositif
Cellule Secrétariat	Directeur (rice) Pôle aménagement durable	Active la Cellule de suivi ou le PCS sur ordre du DO
		Assure la mise en place du PCC
		Tient les mains courantes
		Assure le suivi juridique
Cellule Communication	Secrétariat du Maire	Assure la communication envers la population, les agents de la collectivité, les médias et les institutions
		Transmet les directives aux standardistes de l'Hôtel de ville
Cellule Evaluation Sécurité Sûreté	Chef du service de la Police Municipale	Analyse la situation, recherche les informations utiles au RAC
		Participe à l'alerte et l'évacuation de la population "normale" et "sensible"
		Sécurise les lieux
		Fais remonter les informations de terrain au PCC
Cellule Population	Directeur (rice) des ressources humaines	Participe à l'alerte et l'évacuation de la population "normale" et "sensible"
		Assure le suivi des établissements liés à l'enfance
		Assure la mise en place des CAI et des différentes missions liées, notamment hébergement et ravitaillement
		Fais remonter les informations de terrain au PCC
Cellule Logistique Moyen	Directeur des services techniques	Met en œuvre les moyens communaux matériels et humains nécessaires selon les sollicitations
		Assure le bon fonctionnement des réseaux et voiries prioritaires avec les partenaires nécessaires
		Organise les interventions sur le domaine public
		Assure la mise en place des CAI et des différentes missions liées, notamment hébergement et ravitaillement

 VILLE DU PRADET	Plan communal de Sauvegarde	Page 76
	FICHES SUPPORT	Mise à jour 18/09/2020

	FICHE OUTIL N° 5 - CELLULE COMMUNICATION
	FICHE CONSIGNES N°1 – RISQUE FEU DE FORET

AVANT

De façon générale, et surtout en période estivale :

- Débroussailliez autour de votre maison (cf. Obligation Légales de Débroussaillage) ;
- Soyez vigilant quand vous circulez dans des espaces à risques (pas de barbecue, de mégots...).

Si vous habitez proche d'un espace forestier, ou d'un espace sensible sujet aux feux (friche, garrigue, etc.) :

- Vérifiez l'état des fermetures, portes et volets, la toiture ;
- Prévoyez des moyens de lutte (points d'eau, matériels) ;
- Repérez les chemins d'évacuation, les abris (valable aussi pour les promeneurs).

EN CAS DE FEU DE FORET - LES CONSIGNES

Si vous êtes témoin d'un départ de feu :

- Informez les pompiers (18 ou 112) le plus vite et le plus précisément possible, et suivez les consignes des pompiers.

Dans la nature, éloignez-vous dos au vent. Si vous êtes surpris par les fumées, respirez à travers un linge humide, à pied, recherchez un écran de protection (rocher, mur...), en voiture, restez dans l'habitacle.

Une maison bien protégée est le meilleur abri :

- fermez et arrosez volets, portes et fenêtres,
- occultez les aérations avec des linges humides,
- rentrez les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après

APRES

Eteignez les foyers résiduels

 VILLE DU PRADET	Plan communal de Sauvegarde	Page 77
	FICHES SUPPORT	Mise à jour 18/09/2020



FICHE OUTIL N°1 - CELLULE COMMUNICATION

FICHE CONSIGNES N°2 – RISQUE INONDATION

AVANT

En cas de risque d'inondation annoncée, de tempête avec risque de submersion marine ou encore de fortes précipitations pouvant occasionner des ruissellements urbains, la population est informée par les alertes Météo-France, relayées par la commune si le risque est important. La population des zones concernées (quartiers / rues sujets aux inondations, ou toute la population) doit suivre les consignes ci-dessous :

- Placez hors d'eau les meubles et objets précieux, les matières et les produits dangereux ou polluants ;
- Identifiez le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz pour les couper si nécessaire ;
- Aménagez les entrées possibles d'eau : portes, soupiraux, événements ;
- Repérez les stationnements hors zone inondable, les lieux d'accueil prévus par la commune (CARE) et des itinéraires sûrs ;
- Prévoyez les équipements minimum : radio à piles, piles neuves, réserve d'eau potable et de produits alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures.

PENDANT : LES CONSIGNES - LES BONS REFLEXES

Informez-vous de la montée des eaux et des consignes à la radio France Bleu Provence (FM 103.6) ou auprès de votre mairie.

- Utilisez les dispositifs de protection temporaires si nécessaire (batardeaux, couvercles de bouche d'aération) ;
- Assurez la sécurité des occupants des locaux en empêchant la flottaison d'objets ;
- Réfugiez-vous en un point haut préalablement repéré si nécessaire (étage, colline...) ;
- Ne tentez pas de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école (ils sont en sécurité) ;
- Evitez de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours ;
- N'évacuez les lieux que sur ordre des autorités ou si vous y êtes forcés ;
- Ne vous engagez pas sur une route inondée à pied comme en voiture (la crue peut vous emporter).

APRES L'INONDATION

Respectez les consignes ;

- Informez les autorités de tout danger ou problèmes ne pouvant nécessitant de l'aide (cave inondée, pollution) ;
- Aidez les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques.

Concernant les locaux

- Aérez, désinfectez à l'eau de javel ;
- Chauffez dès que possible ;
- Ne rétablissez le courant électrique que si l'installation est sèche.

 VILLE DU PRADET	Plan communal de Sauvegarde	Page 78
	FICHES SUPPORT	Mise à jour 18/09/2020

	FICHE OUTIL N° 1 - CELLULE COMMUNICATION
	FICHE CONSIGNES N°3 – RISQUE SISMIQUE

AVANT UN SEISME

Connaître les points de coupure du gaz, eau, électricité.

Fixez les appareils et les meubles lourds.

Préparez en famille votre plan de groupement familial (PFMS) (demandez conseil en mairie).

LES BONS REFLEXES LORS D'UN SEISME

Restez où vous êtes :

- **Si vous êtes chez vous, à votre travail ou dans un bâtiment public :**
Mettez-vous près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, éloignez-vous des fenêtres. Au lit, protégez-vous la tête avec un oreiller.
Dans un endroit public, éloignez-vous des étagères etc.
 - **Protégez-vous la tête avec les bras.**
- **Si vous êtes dehors :**
Eloignez-vous le plus possible des bâtiments, des arbres, lignes électriques. Ne rester pas sous ce qui risque de s'effondrer (ponts, corniches, toitures...).
- **Si vous êtes en voiture :**
arrêtez-vous et ne descendez pas avant la fin des secousses.

LES CONSIGNES APRES LA PREMIERE SECOUSSE

Attention aux répliques : d'autres secousses sont possibles.

- Quitter le bâtiment, sans prendre d'ascenseur ;
- Ne fumez pas, évitez toute flamme ou étincelle (en cas de fuite de gaz, risque d'explosion) ;
- Vérifiez l'eau, l'électricité, le gaz. En cas de fuite, ouvrez les fenêtres et les portes, quittez les lieux et prévenez les autorités ;
- Eloignez-vous des zones côtières, même longtemps après la fin des secousses, en raison d'éventuels raz- de-marée ;
- Si vous êtes bloqué sous des décombres, gardez votre calme et signalez votre présence en frappant sur un objet à votre portée (table, poutre, canalisation...).

Ecoutez la radio :

- France Bleu Provence (Fréquence : FM 103.6) ;
Toutes les précisions sur la nature du danger, l'évolution de la situation et les consignes de sécurité à respecter vous seront données par la radio.

N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Vos enfants sont plus en sécurité à l'école que dans la rue. Les enseignants connaissent les consignes. De plus, en vous déplaçant, vous risqueriez de vous mettre inutilement en danger et de gêner les secours.

Ne téléphonez pas

 VILLE DU PRADET	Plan communal de Sauvegarde	Page 79
	FICHES SUPPORT	Mise à jour 18/09/2020

	FICHE OUTIL N°1 - CELLULE COMMUNICATION
	FICHE CONSIGNES N°4 – RISQUE TMD

L'ALERTE - LES CONSIGNES - LES BONS REFLEXES

Si vous êtes témoin d'un accident, assurez-vous que les actions que vous mènerez seront sans danger pour vous-même, pour les victimes ou pour les autres témoins.

Il faut :

- Protéger les lieux du sinistre d'un « sur-accident » éventuel par une signalisation adaptée.
- Demander à toute personne se trouvant à proximité de s'éloigner (si possible dans une direction différente de celle des fumées dégagées)
- Sortir de la zone de danger et donner l'alerte en appelant soit les sapeurs-pompiers (18 ou 112), soit la police ou la gendarmerie (17) ou bien encore le SAMU (15).
- Dans vos messages d'alerte efforcez-vous de préciser si possible :
 - o Le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique...)
 - o le moyen de transport (poids lourd, canalisation, train...)
 - o la présence ou non de victimes
 - o la présence ou non de panneaux oranges, et le cas échéant, les numéros qu'ils comportent (ne pas s'exposer pour lire ces plaques si elles ne sont pas visibles) - s'il s'agit d'une canalisation, appeler le n° inscrit sur les balises
 - o la nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement...
- Se conformer aux consignes données par les services de secours lors de l'alerte.
- Ne pas fumer.

En cas de fuite de produits :

- Ne pas toucher ni entrer en contact avec le produit.
- Quitter la zone de l'accident.
- Ne pas toucher au produit s'il est répandu.
- Rejoindre le bâtiment le plus proche.

Si vous êtes confiné dans un bâtiment :

- Fermer les portes et fenêtres
- Obturer les entrées d'air
- Arrêter les ventilations
- Ne pas fumer, éteindre toute flamme nue (bougie, gazinière...)
- Se mettre à l'écoute de France Bleu ou Radio Camargue

Il ne faut surtout pas :

- Chercher à rejoindre ses proches, notamment ses enfants qui seront pris en charge par l'école.
- Fumer ou manipuler des objets susceptibles de générer des flammes ou des étincelles
- Encombrer les lignes téléphoniques (téléphones portables, Internet, Minitel...) Elles doivent rester disponibles pour les secours.

En cas de picotements ou d'odeur forte, respirer à travers un mouchoir mouillé.

FIN D'ALERTE

Une fois la fin de l'alerte donnée et le danger écarté, aérer le local de confinement.

 VILLE DU PRADET	Plan communal de Sauvegarde	Page 80
	FICHES SUPPORT	Mise à jour 18/09/2020

	FICHE OUTIL N° 6 - CELLULE COMMUNICATION
	FICHE DE SUIVI DES APPELS TELEPHONIQUES

DATE:

HEURE:

Appel Classé

CAS N° 1 : APPEL D'UN ADMINISTRÉ		
Demande d'information	<input type="checkbox"/>	Précisions éventuelles :
Apport d'information	<input type="checkbox"/>	Précisions éventuelles
		Information transmise au PCC
Personne à rappeler	<input type="checkbox"/>	Motif

Coordonnées de l'appelant Nom et prénom :	
Adresse	
Téléphone	
Rappel effectué à :	Précisions éventuelles :
Par :	

CAS N° 2 : APPEL D'UN MEDIA		
Appel transmis au PCC	<input type="checkbox"/>	Précisions éventuelles :

CAS N° 3 : APPEL D'UNE INSTITUTION		
Appel transmis à la cellule communication	<input type="checkbox"/>	Précisions éventuelles :

 VILLE DU PRADET	Plan communal de Sauvegarde	Page 81
	FICHES SUPPORT	Mise à jour 18/09/2020

FICHE OUTIL N° 7 - CELLULE SECRETARIAT
FICHE ACTIVATION / DESACTIVATION CELLULE DE SUIVI

ORIGINE	DESTINATAIRES
Commune du Pradet Maire : Représentant désigné : COS : Adresse PCC : N° téléphone PCC : N° fax PCC :	Préfecture fax SIRACEDPC fax Sous-préfecture fax CODIS fax

<input type="checkbox"/> ACTIVATION - <input type="checkbox"/> DESACTIVATION	
Date :	Heure :

EVENEMENT
Je vous informe de l'activation / désactivation d'une Cellule de Suivi au sein de la Commune du Pradet à partir deh.

 VILLE DU PRADET	Plan communal de Sauvegarde	Page 82
	FICHES SUPPORT	Mise à jour 18/09/2020

FICHE OUTIL N° 8 - CELLULE SECRETARIAT
FICHE ACTIVATION / DESACTIVATION PCS

ORIGINE	DESTINATAIRES
Commune du Pradet Maire : Représentant désigné : COS : Adresse PCC : N° téléphone PCC : N° fax PCC :	Préfecture fax SIRACEDPC fax Sous-préfecture fax CODIS fax

<input type="checkbox"/> ACTIVATION - <input type="checkbox"/> DESACTIVATION	
Date :	Heure :

EVENEMENT
Je vous informe de l'activation / désactivation du Plan Communal de Sauvegarde au sein de la Commune du Pradet à partir deh.

 VILLE DU PRADET	Plan communal de Sauvegarde	Page 84
	FICHES SUPPORT	Mise à jour 18/09/2020

FICHE OUTIL N° 10 - CELLULE SECRETARIAT
TRAME DE POINT DE SITUATION

POINT DE SITUATION N° ...					
DATE ET HEURE DU MESSAGE		REDACTEUR			
ADRESSE ET COORDONNEES DU PCC					
TYPE D'EVENEMENT					
SITUATION GEOGRAPHIQUE					
HEURE DE DEBUT D'EVENEMENT					
DESCRIPTION DE LA SITUATION INITIALE					
<i>Etat des lieux (PCS activé, état des routes, évacuation population, événements périphériques, incidents réseaux (électricité, télécommunications, eau...), conséquences, difficultés rencontrées</i>					
EVOLUTION GLOBALE DE LA SITUATION					
<i>(Indiquer RAS si la situation n'évolue pas) Aggravation, retour à la normale, évolution météorologique attendue...</i>					
VICTIMES	DCD	UA <small>Urgences absolues</small>	UR <small>Urgences relatives</small>	PSY	DISPARUS
POPULATION PRISE EN CHARGE	IMPLIQUÉS	DÉPLACÉS	PROCHES	SINISTRÉS	
ACTIONS ENGAGEES					
Services	Nature des actions en cours	Moyens engagés			
ACTIONS PREVUES					
DIVERS					
HEURE DE TRANSMISSION					
DESTINATAIRES					

 VILLE DU PRADET	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 85
	FICHES SUPPORT	Mise à jour 18/09/2020

FICHE OUTIL N° 11 - CELLULE SECRETARIAT
ARRETE DE REQUISITION

Arrêté de réquisition

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2212-2

Vu le code pénal, notamment l'article R642-1

Vu la loi N° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, et notamment son article 16

Considérant l'urgence de la situation de (1) survenue ce jour
..... sur la commune du Pradet,

Considérant qu'il est nécessaire de doter la commune de moyens appropriés pour répondre à ses obligations,

Article 1

(2) Monsieur le Maire du Pradet en qualité de Directeur des Opérations de Secours, réquisitionne les personnes ou les matériels cités ci-dessous à l'entreprise :

(3).....
.....

Description précise des personnes ou des matériels réquisitionnés :

.....
.....
.....

Les personnes / ou les matériels / devront se rendre/être disponibles dans le (ou les) lieux suivants :

.....
.....
.....

Article 2

Le Directeur Général des Services, le Commandant de Gendarmerie du Pradet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Article 3

La levée de réquisition interviendra sur ordre ultérieur.

L'entreprise prestataire sera indemnisée par la commune du Pradet dans la limite des frais directs, et matériels exposés par elle, sans considération de profit.

Date et heure de notification de l'arrêté de réquisition :

Nom et visa du réquisitionnaire :

Nom et visa du réquisitionné :

(1) Préciser la nature de l'événement

(2) Préciser le nom, prénom de l' élu rédigeant l'ordre de réquisition.

(3) Préciser le nom de l'entreprise, adresse, nom et qualité de son représentant.

(4) Date et heure de réquisition.

 VILLE DU PRADET	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 86
	FICHES SUPPORT	Mise à jour 18/09/2020

FICHE OUTIL N° 12
MAIN COURANTE

HEURE	LIEU	EVENEMENT	DECISION-ACTION	ETAT D'AVANCEMENT	RESPONSABLE DE L'ACTION

 VILLE DU PRADET	Plan communal de Sauvegarde	Page 87
	FICHES SUPPORT	Mise à jour 18/09/2020

FICHE OUTIL N° 13 - CELLULE POPULATION CAI - CHOIX DU CAI
--

Heure et date de l'évacuation :

NOM	PRENOM	ADRESSE	SECTEUR	TELEPHONE

CARACTERISTIQUE DE MOBILITE OU DE SANTE	<input type="checkbox"/> Personnes âgées	<input type="checkbox"/> PMR	<input type="checkbox"/> Trouble santé physique	<input type="checkbox"/> Trouble psychologique	<input type="checkbox"/> Autres
ACCOMPAGNEMENT OU SOINS NECESSAIRES					
PARENTS / PROCHES A CONTACTER (NOM, ADRESSE, TELEPHONE)					
LIEU D'ACCUEIL ATTRIBUE					
LIEU D'HEBERGEMENT OU RELOGEMENT PROPOSE (NOM, ADRESSE, TELEPHONE)					
AUTRES OBSERVATIONS					

 VILLE DU PRADET	Plan communal de Sauvegarde	Page 89
	CARTOGRAPHIE	

FICHE OUTIL N° 15 - CELLULE POPULATION
Questionnaire ERP ou entreprise

ETABLISSEMENT	TELEPHONE
PERSONNE CONTACTEE Nom-Prénom : Fonction : Autre numéro de téléphone le cas échéant :	DATE-HEURE DU CONTACT
INFORMATIONS RECUEILLIES <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de personnes présentes dans l'établissement : ✓ Nombre d'enfants + âge : ✓ Nombre de femmes enceintes : ✓ Nombre de personnes ayant des difficultés pour se déplacer : Autres informations :	
CONSIGNES <ul style="list-style-type: none"> ✓ Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui répond au téléphone. ✓ Identité de la personne désignée : ✓ Transmettre vos coordonnées à votre interlocuteur. ✓ Si une mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et ventilation. ✓ Demander au personnel de l'établissement de regrouper si possible les enfants (par classe pour les écoles, avec manteau et cartable) et de préparer des activités. 	



CARTOGRAPHIE DES RISQUES



 VILLE DU PRADET	Plan communal de Sauvegarde		Page 91
	CARTOGRAPHIE		Mise à jour 18/09/2020

Liste des cartes A3 et A0 :

- Exposition des enjeux
- Risque inondation
- Risque feu de forêt
- Risque mouvement de terrain
- Risque Transport de Matières Dangereuses par route



VILLE DU PRADDET

Plan communal de Sauvegarde

CARTOGRAPHIE

Page 92

Mise à jour
18/09/2020

Accusé de réception en préfecture
083-218300986-20200928-20-DCM-DGS-096
-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

N°	CLASSIF_ERP	LIBELLE	INONDATION	INCENDIE	Tsunami	MOUVEMENT DE TERRAIN	SEISME	TMD ROUTE
			PPR	BD Carto IGN		Données BRGM	Zonage	Tampon autour des axes routiers principaux 100M
1	Commerce	Restaurant le Samana		NE	Oui			Oui
2	Equipement de Santé	Pharmacie de la Mer		Exposé				NE
3	Equipement de Santé	IME Bell Estello		NE				Oui
4	Equipement de Santé	Centre Départemental de l'Enfance		Exposé				NE
5	Hôtels et campings	Belambra Clubs Lou Pigno						Oui
6	Hôtels et campings	Camping - Village La Bayette		Exposé	Oui			NE
7	Equipement Sportif	Centre de Plongée du Pradet	NE					Oui
8	Equipement Sportif	Les Ecuries de la Cibone		NE	Oui			NE
9	Equipement Sportif	Club Nautique du Pradet			Oui			Oui
10	Hôtels et campings	Hôtel Escapade		Exposé				NE
11	Hôtels et campings	Camping Mauvallon 1 et 2		NE				Oui
12	Hôtels et campings	Résidence le Régence Park		Exposé				NE
13	Hôtels et campings	Camping l'Artaudois		Exposé				Oui
14	Hôtels et campings	Camping Les Oursinières		Exposé				NE
15	Commerce	Intermarché	Zone Bleue	NE				Oui
16	Hôtels et campings	Appartement La Plage de Provence	Zone Bleue					NE
17	Hôtels et campings	Résidence le Logis du Pin		Exposé				Oui
18	Equipement de Santé	Pharmacie Roches Bleues	NE	NE				NE
19	Equipement Sportif	Tennis Club Pradétan						Oui
20	Equipement Sportif	Ligue Sud Provence Alpes Côte d'Azur	Zone rouge	Exposé				NE
21	Hôtels et campings	Camping L'Hermitage		Exposé				Oui
22	Hôtels et campings	Camping du Pin de Galle	NE	Exposé				NE
23	Commerce	Lidl				Effondrement		Oui
24	Commerce	Hyper Casino		NE				Oui

Sismicité faible

 VILLE DE PRADET	Plan communal de Sauvegarde	Page 93
CARTOGRAPHIE		Mise à jour 18/09/2020

N°	CLASSIF_ERP	LIBELLE	INONDATION	INCENDIE	Tsunami	MOUVEMENT DE TERRAIN	SEISME	TMD ROUTE
25	Commerce	Mr Bricolage	NE	NE				
26	Equipement de Santé	Pharmacie du Pradet						
27	Equipement Sportif	Centre Européen de la Jeunesse CLUB7	Zone rouge	NE		NE		
28	Equipement Sportif	Club Kayak Le Pradet	Zone rouge					
29	Equipement Sportif	USP Football	Zone rouge					
30	Hôtels et campings	Camping Lou Pantai		Exposé		Effondrement	NE	
31	Equipement de Santé	Maison de Retraite Le Pradet						
32	Equipement de Santé	CCAS Le Pradet						
33	Utile à la gestion de crise	Mairie						
34	Etablissement culturel	Cinéma Espace des Arts						
35	Etablissement culturel	Bibliothèque Pauline Roland						
36	Utile à la gestion de crise	Police Municipale	NE	NE		NE		Oui
37	Etablissement scolaire	Groupe Scolaire Sandro						NE
38	Equipement Sportif	Gymnase Sebastia	Zone rouge					NE
39	Hôtels et campings	Mas de l'Artaude						Oui
40	Etablissement scolaire	Crèche Municipale						NE
41	Etablissement culturel	ALSH Acacia		Exposé				Oui
42	Etablissement scolaire	Ecole Elementaire Pagnol						NE
43	Etablissement scolaire	Ecole Primaire Pagnol	NE					Oui
44	Etablissement scolaire	Ecole Privé Sainte Bernadette						NE
45	Hôtels et campings	Centre les Mouettes						Oui
46	Hôtels et campings	Village Club IGESIA		NE				
47	Etablissement culturel	La Méduse			Oui			NE
48	Equipement de Santé	Foyer Résidence	Zone Bleue					
49	Commerce	Mcdonald's						
50	Equipement de Santé	ADAPEI	NE	Exposé				Oui
51	Hôtels et campings	Camping Lou Cantadou						NE
52	Utile à la gestion de crise	CTM	Zone rouge	NE		Effondrement		Oui



VILLE DE PRADON

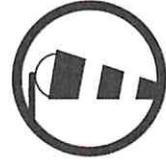
Plan communal de Sauvegarde

CARTOGRAPHIE

Page 94
Mise à jour
18/09/2020

N	CLASSIF_ERP	LIBELLE	INONDATION	FEU	Tsunami	MOUVEMENT DE TERRAIN	SEISME	TMD ROUTE	
53	Déchetterie	Déchetterie	Zone rouge			NE			
54	Divers	Capitainerie			Oui			Oui	
55	Etablissement culturel	Musée de la Mine							
56	Economie	La Poste							
57	Culte	Eglise							
58	Etablissement culturel	Association							

 VILLE DU PRADET	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 95
	ANNEXES	Mise à jour 18/09/2020



ANNEXES

